



Entente Oise-Aisne

Rapport d'activité 2007

Sommaire

Le mot du président	5
Présentation générale de l'Entente	6
L'Entente, maître d'ouvrage et coordinateur de la gestion du risque inondation du bassin versant de l'Oise	7
Le bassin hydrographique de l'Oise	7
Genèse des objectifs des missions de l'Entente	8
Organisation et typologie d'actions de l'Entente	9
Les faits marquants de 2007	10
La vie de l'établissement	12
1 - Les membres du conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne	13
2 - Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne et les réunions statutaires	14
- Evolution du plan d'effectifs	14
- Mouvements de personnel	14
- Organigramme du personnel des services	15
- Nouveaux locaux et déménagement	15
3 - La reconnaissance de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'Établissement public territorial de bassin	16
4 - Transfert du Domaine public fluvial (DPF)	18
Les finances de l'établissement et les programmes d'investissement	20
1 - Compte administratif	21
- Dépenses et recettes de l'année 2007	
2 - Le budget primitif 2008	22
- Les dépenses	
- Les recettes	
3 - Les programmes d'investissement	23
Les actions de l'Entente	24
1 - Connaissance, mémoire du risque, information préventive et choix du programme d'actions	25
- Approche économique et stratégie de lutte contre les inondations	
- Communication et information préventive	26
- Déroulement du programme d'aide à la pose de repères de crues	28

2 - Actions sur le lit mineur visant le bon écoulement et la reconquête du milieu naturel	30
- Des actions d'entretien, de restauration des cours d'eau et de reconquête des milieux aquatique	
- Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables	31
- Transfert du Domaine public fluvial aux collectivités	31
- Aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	32
- Aides à la création de syndicats	35
3 - Actions sur le lit majeur pour écrêter la crue	36
- Le projet pilote de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)	
- Le projet de ralentissement des fortes de l'Oise sur le secteur de Proisy (02)	38
- Les projets d'aires de ralentissement de fortes crues du Petit Gland et du Gland à Saint-Michel et Watigny (02)	40
- Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Aire sur le secteur de Boureuilles (55)	41
- Le site Savigny-sur-Aisne	42
- L'étude de faisabilité d'aménagements d'aires de ralentissements des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Varesnes	43
- Le site de Montigny-sous-Marle	44
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage	45
- Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations	46
Programme de modernisation des pluviomètres - modélisation HYDROMATH	47
Les perspectives	48
<hr/>	
Annexes	50
<hr/>	
Rétrospective 2007	50
Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2007	53
Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Oise de 2002 à 2007	55
Indicateurs d'activités	57
- Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2007	
Liste des demandes de subventions présentées aux partenaires financiers de l'Entente	62
Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie	62
Liste des marchés contractés par l'Entente en 2007	62
Liste des supports de communication et revue de presse	63



Le mot du Président

2007 aura été une année particulièrement soutenue et sans nul doute une phase de transition forte pour l'Entente. Ce rapport d'activité illustre le programme et la mise en œuvre des actions de l'année écoulée sur lesquels se fondent les perspectives et orientations stratégiques à venir.



Je remercie particulièrement nos partenaires, les élus membres de l'Entente ainsi que les services du travail effectué en commun, de la richesse des débats tenus au sein du Conseil d'administration ainsi que de leur engagement face aux difficultés rencontrées, réaffirmant à de nombreuses occasions la nécessaire solidarité de bassin, clé de voûte de l'établissement.

En effet, deux nouveaux débats ont animés nos séances : la reconnaissance de l'Entente en tant qu'Établissement public territorial de bassin (EPTB) au sens de la loi sur les risques naturels et celui du transfert du Domaine public fluvial (DPF) pour lequel nous sommes sollicités depuis 2006. Avant de soumettre ces décisions au Conseil d'administration, j'ai souhaité poursuivre en 2007 la réflexion de fond ainsi que les échanges techniques et lever les inquiétudes financières au niveau des instances des Départements membres, et ce, afin d'établir des arguments objectifs ne pouvant s'envisager que dans le cadre de notre objet statutaire et des missions confiées à l'Entente.

Le premier débat, tournant important dans l'histoire de l'Entente, a porté sur sa reconnaissance en tant qu'EPTB. Celui-ci a trouvé une issue positive, le Conseil d'administration ayant délibéré favorablement fin 2007. Ainsi, je me réjouis que les missions et actions de l'Entente servent au mieux les objectifs d'intérêt général que constituent la lutte contre les inondations et la préservation de l'environnement et puissent, après concertation et avis du Préfet coordonnateur, être reconnues comme structurantes à l'échelle du bassin.

Le second débat, relatif au transfert du Domaine public fluvial, a connu des avancées et des divergences importantes ayant différé un éventuel engagement de la part de l'Entente. La participation financière de l'État en accompagnement du transfert est désormais actée. Néanmoins, l'État et VNF souhaitent plafonner les redevances pour prise d'eau, le Conseil d'administration m'a mandaté pour en finaliser les modalités pérennes d'évaluation. Il faut préciser que les redevances actuellement proposées sont très modestes au regard des travaux menés par l'Entente depuis plusieurs années sur ces deux cours d'eau.

Par ailleurs, si nous sommes prêts à une valorisation qui ménage les intérêts réciproques de VNF et de l'Entente, nous entendons nous voir appliquer le principe de libre administration des collectivités territoriales.

Concernant le programme de lutte contre les inondations, le projet de Proisy a été autorisé par arrêté préfectoral à l'issue des enquêtes de DUP, DIG, loi sur l'eau, parcellaire et de servitude. Ce site, dont la mise en œuvre s'appuie sur un protocole local d'indemnisation agricole, viendra compléter le dispositif d'aménagements sur l'Oise avec une capacité de 4,5 millions de m³ s'ajoutant aux 15 millions de Longueil-Sainte-Marie. Le déroulement des procédures administratives, foncières et techniques laisse envisager un lancement des travaux début 2008.

Le CPER 2000-2006 touche à sa fin et le programme 2007-2013 est dorénavant voté. Ce dernier devrait permettre de réaliser 5 sites supplémentaires, sur les hauts bassins permettant de réguler des crues vicennales à cinquantennales sur ces mêmes secteurs afin de restituer des événements d'ordre décennal.

Je souhaitais également souligner la signature prochaine d'un contrat global pour l'eau entre l'Agence de l'eau et l'Entente sur la période 2008-2012 facilitant l'émergence et le suivi de projets les plus pertinents à moyen terme et déclinant une politique contractuelle aux objectifs environnementaux ambitieux.

Les aides aux collectivités ont également franchi une étape importante avec le vote d'un nouveau régime laissant une place plus importante aux actions visant la reconquête des milieux aquatiques.

Pour conclure, je renouvelle mon souhait de voir se concrétiser, avec votre appui, le programme de lutte contre les inondations reposant sur les dynamiques locales inhérentes aux projets, appuyées notamment par des protocoles de juste indemnisation des propriétaires et exploitants. La mise en œuvre de ce nouveau programme, reflet de la solidarité de bassin, fondement même de notre mission de service public, nécessite plus que jamais une concrétisation des ouvrages indispensables sur les bassins de l'Aisne et de l'Aire.

Je prends évidemment en considération les problématiques locales liées à l'implantation des sites projetés. Cependant, je réaffirme l'engagement pris par l'Entente, de garantir dans leur globalité et dans le temps des mesures d'accompagnement et de juste indemnisation des préjudices locaux, dispositions devant permettre une avancée des projets sur ces hautes vallées ; il en va de la responsabilité de chacun.

Gérard SEIMBILLE
Président de l'Entente Oise-Aisne

Présentation

générale de l'Entente
Oise-Aisne



L'Entente, maître d'ouvrage et coordinateur de la gestion du risque inondation du bassin versant de l'Oise

L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée **Entente Oise-Aisne**, a été créée le **25 septembre 1968** par les Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise qui en sont membres. L'Entente Oise-Aisne a le statut juridique d'une institution interdépartementale, disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, exerçant ses compétences sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise. Conformément aux nouveaux statuts approuvés par délibération unanime du Conseil d'administration en 2006, l'Entente a pour mission de conduire les politiques voulues et partagées par les Départements membres. Par ses actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau, elle contribue principalement à la lutte contre les inondations. Elle participe également à la préservation de l'environnement naturel du bassin hydrographique.

Le bassin hydrographique de l'Oise

L'Oise l'affluent le plus important de la Seine

Le bassin versant de l'Oise s'étend sur près de **17 000 km²** (soit un sixième du bassin Seine-Normandie) et comporte plus de **9 000 km** de cours d'eau dont **250 km** de rivières domaniales. Celui-ci s'inscrit principalement dans six départements : le Val d'Oise (*région Ile de France*), l'Oise et l'Aisne (*région Picardie*), les Ardennes et la Marne (*région Champagne-Ardennes*) et la Meuse (*région Lorraine*).

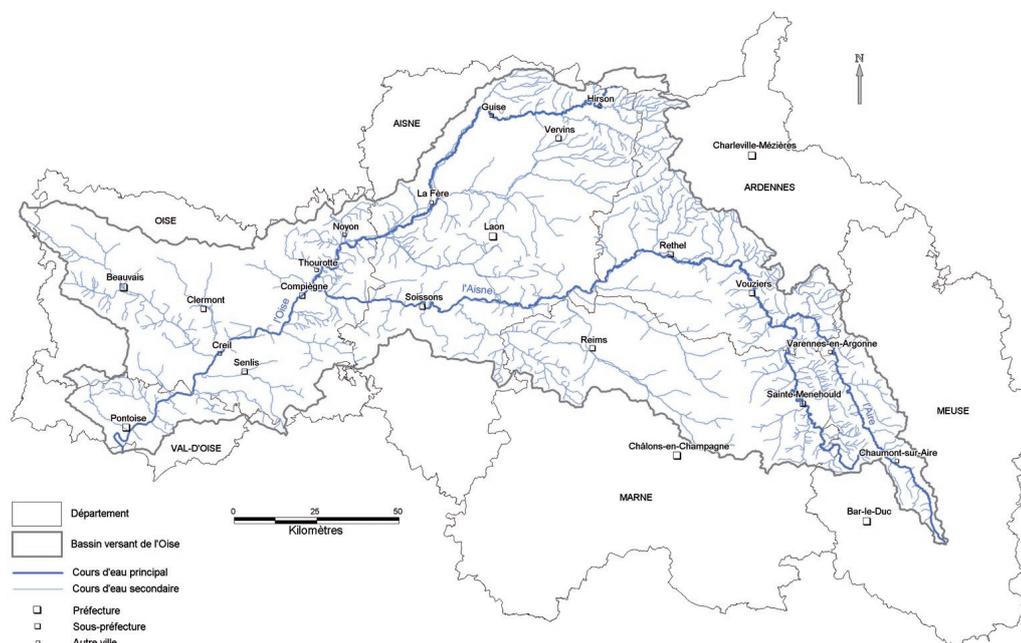
L'Oise prend sa source à Chimay dans les Ardennes belges à 323 km d'altitude et s'écoule sur 340 km avant de rejoindre la Seine à l'ouest de Paris au niveau de Conflans-Sainte-

Honorine. Son principal affluent, l'Aisne, vient la rejoindre en amont de Compiègne. L'Oise fait partie du domaine public fluvial navigable en aval du Plessis-Brion et l'Aisne en aval de Vailly-sur-Aisne. Le sous bassin de l'Aisne représente quant à lui la moitié de la superficie du bassin versant de l'Oise soit 7 920 km². D'une longueur de 143 km et drainant un sous-bassin de 1043 km², l'Aire prend sa source à Saint-Aubin-sur-Aire dans le département de la Meuse. Elle traverse ensuite ce département du sud au nord à la limite orientale du massif de l'Argonne, et conflue en rive droite avec l'Aisne en amont de Mouron, dans les Ardennes.

Un contraste important entre milieu rural et urbain

Les **1,8 million d'habitants** du bassin occupent le territoire de manière inégale. L'aval du bassin, à proximité de Paris, est très densément peuplé à l'exception des massifs boisés (*forêts de Crépy-En-Valois, de Senlis, de Chantilly et de Compiègne*) et des parcs naturels (*Oise pays de France et Vexin français*). Son amont connaît en revanche des densités de population très faibles (*moins de 20 hab. au km² dans le sud-est du bassin*). Le bassin compte une trentaine d'agglomérations de plus de 10 000 hab., dont Reims (215 000 hab.), Cergy-pontoise (185 000 hab.) et Compiègne (plus de 90 000 hab.). En amont de l'agglomération parisienne, l'urbanisation reste dense le long de la moyenne vallée de l'Oise (*Creil, Nogent-sur-Oise, Compiègne, Noyon, Chauny-Ternier*) et de ses affluents principaux, le Thérain (*Beauvais*) et l'Aisne aval (*Soissons*).

Les surfaces agricoles dominent largement le territoire avec près de 73% de la superficie contre 62% sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie. Les zones naturelles représentent 23% dont 1% de zones humides. Enfin les zones urbaines, fortement exposées aux crues pour certaines, s'étendent sur 4% du territoire tout en regroupant la moitié de la population. ❖❖❖



Genèse des objectifs et des missions de l'Entente

Les crues du bassin de l'Oise ont été nombreuses en amont comme en aval. Elles appartiennent à deux types principaux, les crues d'hiver et de printemps, et sont dues à la saturation des sols argileux en amont principalement. Quelques débordements peuvent également résulter de violents orages estivaux. Ainsi lorsque les crues de l'Aisne et de l'Oise se cumulent, la situation devient préoccupante en aval de Compiègne. Avant la moitié du **XX^e siècle**, les riverains semblaient accepter le phénomène au vu des travaux d'aménagement secondaires et locaux réalisés. Les catastrophes des années soixante et plus spécifiquement **la crue de 1966**, éveilla les consciences des responsables qui décidèrent de réfléchir à une politique de grands travaux afin d'apporter une sécurité sur l'ensemble du bassin. Entre 1968 et 1990, l'Entente Oise-Aisne fût donc chargée de réaliser des études qui aboutirent à des projets de barrages protecteurs. Face à l'hostilité des populations concernées, cette politique échoua. Pendant près de trente ans le bassin connut peu d'inondations ainsi qu'une perte de la mémoire du risque et une poursuite effrénée des constructions dans le lit majeur de l'Oise et de l'Aisne.



Depuis 1990, avec le concours technique et financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les actions de l'établissement ont contribué à l'amélioration de l'écoulement des eaux, notamment par le financement de travaux d'entretien des rivières et de restauration des milieux aquatiques.

Les travaux sont réalisés par les collectivités locales et leurs groupements sur les cours d'eau non domaniaux et par l'Entente, en qualité de maître d'ouvrage, sur les sections non navigables des cours d'eau domaniaux. **Les crues de 1993 et 1995** d'une période de retour entre 30 en 80 ans suivant les secteurs ont entraîné une nouvelle prise de conscience remettant au premier plan la gestion des inondations. Ainsi au-delà

des aides apportées alors aux collectivités pour l'entretien des rivières, l'Entente Oise-Aisne a fait évoluer sa politique de lutte contre les inondations radicalement.

Le rapport Dunglas publié en 1996 a défini de nouvelles orientations préconisant un ensemble d'actions cohérentes et globales à l'échelle du bassin. L'idée de barrages réservoirs laissa ainsi la place aux techniques de ralentissement dynamique associées à de l'information et de la sensibilisation préventive. Les techniques de ralentissement dynamique consistent principalement à :

- retenir le ruissellement sur les versants aussi longtemps que possible afin d'étaler dans le temps les volumes d'eau parvenant dans les cours d'eau,
- Ralentir les vitesses d'écoulement des eaux dans les cours d'eau afin d'étaler le volume d'eau dans le temps,
- Favoriser la connexion avec les annexes fluviales et le lit majeur en général, pour amortir le pic de crue.

En 2001, la « **Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versant de l'Aisne et de l'Oise** », signée par l'Etat, l'Agence de l'eau, Voie navigables de France et l'Entente Oise-Aisne a donné à cette dernière un rôle majeur de maître d'ouvrage, développant la solidarité entre l'amont et l'aval, ainsi que des moyens financiers importants via notamment des programmes pluriannuels (*les Contrats de Plan Etat Régions - CPER*) de prévention et de lutte contre les inondations. **Les techniques de ralentissement dynamique**, constituées d'ouvrages passifs, apparaissent plus adaptées aux situations qui prévalent actuellement. En outre, leur application à la prévention des inondations évite d'aggraver la situation en aval et peut se traduire dans ce cas précis par plusieurs ouvrages répartis sur le bassin versant, offrant ainsi une meilleure protection à l'échelle du bassin versant. Ces orientations techniques ont permis d'identifier **7 sites majeurs d'intervention** dont le projet pilote de Longueil-Sainte-Marie, intégrés notamment depuis 2000 aux CPER. ❖



Organisation et typologie d'actions de l'Entente

L'Entente Oise-Aisne est administrée par un Conseil d'administration constitué de trente membres (*cinq Conseillers généraux titulaires et cinq suppléants par département désignés par leur assemblée respective*).

Le président du Conseil d'administration et cinq autres délégués, élus au sein du Conseil, composent le Bureau (*un membre par département*).

M. Gérard Seimbille, Conseiller général du Val d'Oise, premier adjoint au maire de Pontoise, exerce la présidence de l'Entente depuis le 28 novembre 2002.

Après le renouvellement partiel des délégués des départements désignés pour siéger au Conseil d'administration de l'Entente installé au cours de la séance du 6 mai 2004, les membres suivants ont été élus pour former le Bureau de l'Entente :

Président :

M. Gérard SEIMBILLE,
Conseiller général du Val d'Oise

1^{er} Vice-président :

M. Jean-François LAMORLETTE,
Conseiller général de la Meuse

2^{ème} Vice-président :

Mme Mireille GATINOIS,
Conseiller général des Ardennes

3^{ème} Vice-président :

M. Jean-Jacques THOMAS,
Conseiller général de l'Aisne

Secrétaire :

M. Patrice CARVALHO,
Conseiller général de l'Oise

Secrétaire adjoint :

M. Pascal PERROT,
Conseiller général de la Marne

Afin de mener à bien les politiques des Départements membres, l'Entente développe **via une équipe de 11 personnes des typologies d'actions menées en interaction sur le bassin** :

- mémoire et approche économique du risque inondation,
- prévention des dommages en zones urbanisées, information-communication, études et travaux sur le lit mineur visant le bon écoulement et la reconquête du milieu dont des aides aux collectivités,
- études et travaux sur le lit majeur temporisant la crue et augmentant le laminage, amélioration de la prévision,
- expertise et assistance à maîtrise d'ouvrage.

En 2007, une demande de reconnaissance effective de l'établissement en tant qu'EPTB

La Directive cadre sur l'eau invite les acteurs concernés des Etats membres, dont l'Entente fait partie, à joindre leurs efforts pour atteindre le bon état des eaux à l'horizon 2015.

Cet objectif ambitieux nécessite plus que jamais une gestion de l'eau et des milieux cohérente et concertée, et ce, à l'échelle hydrographique la plus pertinente possible. La reconnaissance des EPTB est intervenue dans le Code de l'Environnement, modifié par différents textes récents : la loi du 30 juillet 2003 sur les risques technologiques et naturels a modifié l'article 213-10 du code de l'Environnement et prévoit désormais que :

« pour faciliter à l'échelle du bassin ou d'un sous-bassin hydrographique la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau, les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements peuvent s'associer au sein d'un établissement public territorial de bassin. »

L'Entente, de par son positionnement hydrographique cohérent et ses missions statutaires, a un rôle central à jouer dans cette coordination des politiques de gestion sur son périmètre d'intervention. En effet, l'Entente intervient d'ores et déjà sur les thématiques fondamentales liées à la gestion de l'eau et cadrant les fonctions de coordinateur de grands travaux qu'occupent les EPTB.

Par conséquent, après une longue phase de discussion, les membres du Conseil d'administration, par délibération du 13 décembre 2007, ont majoritairement approuvé la demande de reconnaissance de l'institution en tant qu'Etablissement public territorial de bassin sur un périmètre hydrographique d'intervention pertinent.

Les faits marquants de l'année 2007

JANVIER

9 janvier 2007 : Réunion du Comité consultatif associés aux études d'avant projet Canal Seine Nord Europe à Amiens (80)

10 janvier 2007 : Réunion relative au protocole local de Longueil-Sainte-Marie à la Chambre d'agriculture de Beauvais (60)

18 janvier 2007 : Rencontre avec le sous-préfet de Compiègne (60) afin d'évoquer l'avancement de des travaux de Longueil-Sainte-Marie, la connexion avec le canal à grand gabarit ainsi que le montage du comité de suivi

FÉVRIER

8 février 2007 : Inauguration de l'exposition itinérante à Pontoise (95)

12 février 2007 : Réunion avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la DIREN Ile-de-France, relative au Plan Seine, à Nanterre (92)

13 février 2007 : Réunion en présence de M. Seimbille et d'associations de sinistrés sur les attentes et sur l'avancement des projets de l'Institution, en Mairie de Pontoise (95)

15 février 2007 : Colloque «Prévention des inondations : bilan et perspectives» au Ministère de l'écologie et du développement durable à Paris

20 février 2007 : Les services rencontrent Mme Guyon, sous-préfète de Vervins, afin de présenter le projet de Proisy (02)

MARS

12 mars 2007 : Réunion portant sur le transfert du Domaine public fluvial (DPF) à Paris

13 mars 2007 : M. Seimbille participe à l'assemblée générale de l'AFEPTB au Sénat à Paris

15 mars 2007 : Bureau

15 mars 2007 : Réunion avec la Chambre d'agriculture de l'Oise portant sur le protocole de Longueil-Saint-Marie à Beauvais (60)

AVRIL

5 avril 2007 : Conseil d'administration

MAI

11 mai 2007 : Le marché relatif à l'inventaire environnemental, prélude à l'étude d'impact du projet de Saint-Michel et Watigny est présenté par M. Thomas, Conseiller général, et les services de l'Entente en mairie de Saint-Michel en présence du conseil municipal

14 mai 2007 : Le marché relatif à l'inventaire environnemental, prélude à l'étude d'impact du projet de Saint-Michel et Watigny est présenté par M. Thomas, Conseiller général, et les services de l'Entente en mairie de Watigny en présence du conseil municipal



Inondation de Guiscard (60)

JUIN

13 juin 2007 : Le programme de travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente sur la rivière Aisne pour l'année 2007 est présenté en mairie d'Asfeld (08)

15 juin 2007 : Réunion en présence de Mme Masso (DGS Hirson), M. Mazel,

M. Predhomme, relative aux protections contre les inondations de la ville d'Hirson (02)

19 juin 2007 : Réunion relative au transfert du Domaine public fluvial avec la DIREN

Ile-de-France et le Service de la navigation de la Seine

28 juin 2007 : Les services participent à la Commission locale de l'eau de l'ARC en mairie de Compiègne

AOÛT

1 août 2007 : Réunion avec les services de l'Agence de l'eau portant sur l'aide au fonctionnement de l'Entente

31 août 2007 : Réunion relative au transfert du Domaine public fluvial à Paris, avec l'ensemble des directeurs d'EPTB



Inondation de Noyon (60)

SEPTEMBRE

- 5 septembre 2007** : Rencontre des services avec le sous-préfet de Compiègne (60)
- 7 septembre 2007** : Les services rencontrent M. Lamarque et Mme Gobert d'Initialité
- 10 septembre 2007** : Rencontre des agriculteurs de Pontpoint et visite de chantier (60)
- 11 septembre 2007** : Réunion des services avec la Direction départementale de l'équipement à Charleville-Mezières (08)
- 13 septembre 2007** : Bureau
- 13 septembre 2007** : Le programme de travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente sur la rivière Aisne pour l'année 2007 est présenté en Mairie de Bourg-et-Comin (02)



L'Aisne en aval de Rethel (02)

OCTOBRE

- 2 octobre 2007** : Commission géographique des Vallées d'Oise à Compiègne (60)
- 4 octobre 2007** : Conseil d'administration
- 9 octobre 2007** : Réunion relative au transfert du Domaine public fluvial avec la DIREN Ile-de-France et le Service de la navigation de la Seine
- 11 octobre 2007** : Rencontre avec le Service de la navigation de la Seine au sujet du règlement d'eau de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie et du transfert du DPF
- 16 octobre 2007** : Réunion de coordination des services d'appui aux PAPI à Paris
- 16 octobre 2007** : Inauguration de l'exposition itinérante à Hirson (02)
- 30 octobre 2007** : Rencontre avec M. Assouline des services du Conseil général de l'Oise à Beauvais (60)
- 31 octobre 2007** : visite de terrain de la centrale hydro-électrique à Bourg-et-Comin (02)

NOVEMBRE

- 8 novembre 2007** : Réunion avec Voies navigables de France à Paris au sujet de la mise en place de redevances dans le cadre du transfert du DPF
- 8 novembre 2007** : Commission géographique Ile-de-France
- 12 novembre 2007** : Les services rencontrent M. Sylla, président du Syndicat de la vallée du Thérain à Mouy (60) afin d'aborder la projet de trois bassins d'écrêtement des crues
- 13 novembre 2007** : M. Seimbille inaugure la pose d'un repère de crue à Verneuill-en-Halatte (60)

- 15 novembre 2007** : Bureau
- 26 novembre 2007** : Rencontre des partenaires pour l'élaboration du prochain programme pluriannuel de travaux sur les rivières Oise et Aisne domaniales non navigables
- 29 novembre 2007** : Rencontre avec le sous-préfet de Compiègne (60)

DÉCEMBRE

- 3 décembre 2007** : Réunion avec le Syndicat de la Verse (60) et les élus locaux touchés par les inondations de juin 2007. Elaboration d'un programme d'actions
- 5 décembre 2007** : Présentation du programme des études sur le projet d'aménagement à la mairie de Varennes-en-Argonne (55)
- 6 décembre 2007** : Conseil d'administration annulé faute de quorum
- 7 décembre 2007** : Rencontre des propriétaires de fonds de jardins à Proisy (02)
- 7 décembre 2007** : M. Seimbille et les services rencontrent M. Huré, président du Conseil général des Ardennes, et M. Guillaumin, DGS
- 13 décembre 2007** : Conseil d'administration
- 21 décembre 2007** : Accueil d'une délégation Chinoise du Sichuan



Inondation de Noyon (60)

la vie

de l'établissement



Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne et les réunions statutaires

Le Conseil d'administration a tenu 2 séances ordinaires, le 5 avril et 4 octobre ainsi qu'une séance reportée faute de quorum le 13 décembre, précédées pour chacune d'entre elle d'une réunion du bureau. La commission d'appel d'offres s'est réunie cinq fois (*voir la liste détaillée en annexe*).

Au 1^{er} novembre 2007, le Conseil d'administration était composé comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	CANTONS	MEMBRES SUPPLÉANTS	CANTONS
DEPARTEMENT DE L' AISNE			
Daniel COUNOT	Anizy-le-Château	Yves DAUDIGNY	Marle
Daniel CUVELIER	Guisse	Jean-Luc LANOUILH	Chauny
Raymond DENEUVILLE	La Fère	Thierry LEFEVRE	Vermand
Jean-Jacques THOMAS	Hirson	Philippe TIMMERMAN	Neufchâteau
Isabelle VASSEUR	Fère-en-Tardenois	Annick VENET	Vailly-sur-Aisne
DEPARTEMENT DES ARDENNES			
Noël BOURGEOIS	Attigny	Patrice GROFF	Monthois
Thierry DION	Château-Porcien	M ^e Dominique GUERIN	Machault
Mireille GATINOIS	Asfeld	Marc LAMENIE	Tourteron
Michel MARCHET	Carignan	Joseph AFRIBO	Rethel
Clément SERVAIS	Vouziers	Jean-Luc WARSMANN	Grandpré
DEPARTEMENT DE LA MARNE			
Pascal PERROT	Vertus	Françoise DUCHEIN	Givry-en-Argonne
Bertrand COUROT	Sainte-Ménéhould	François MOURRA	Fismes
Bernard ROCHA	Ville-sur-Tourbe	Thierry MOUTON	Vitry Ouest
Michel VOISIN	Reims VII	Jean-René MAILLARD	Reims IV
Alphonse SCHWEIN	Beine-Nauroy	Jean-Claude THOMAS	Reims X
DEPARTEMENT DE LA MEUSE			
Gérard ABBAS	Bar-le-Duc Sud	Jean-Louis CANOVA	Ancerville
Olivier CHAZAL	Seuil d'Argonne	Roland CORRIER	Bar-le-Duc Nord
Emile THOUVENIN	Vaubécourt	Sylvain MONTI	Damvillers
J-François LAMORLETTE	Varennes-en-Argonne	Pierre PARISSÉ	Revigny-sur-Ornain
Bernard VILLEFAYOT	Clermont-en-Argonne	Yves PELTIER	Charny
DEPARTEMENT DE L'OISE			
Patrice CARVALHO	Ribécourt	Alain BLANCHARD	Montataire
Patrick DEGUISE	Noyon	Bertrand BRASSENS	Compiègne Sud-Est
François FERRIEUX	Compiègne Sud-Ouest	Lucien DEGAUCHY	Attichy
Marcel FOUET	Estrées-Saint-Denis	Thierry FRAU	Lassigny
Jean-Claude HRMO	Pont-Sainte-Maxence	Patrice MARCHAND	Chantilly
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Arnaud BAZIN	Beaumont-sur-Oise	Bernard CALABUIG	Bezons
Jackie BRETON	L'Hautil	Gérard CLAUDEL	Vallée du Sausseron
Daniel DESSE	Viarmes	Roland GUICHARD	L'Isle-Adam
M ^{me} Dominique GILLOT	Cergy Sud	Andrée SALGUES	Saint-Ouen-l'Aumône
Gérard SEIMBILLE	Pontoise	Thierry SIBIEUDE	Cergy Nord

Le fonctionnement des services de l'Entente Oise - Aisne

Evolution du plan d'effectifs

Le plan d'effectifs a été modifié au cours de l'année 2007. Le poste de rédacteur a été supprimé au 1^{er} mai et remplacé simultanément par un poste d'adjoint administratif chargé de la comptabilité, permettant la titularisation de l'agent contractuel occupant le poste.

Les missions relatives aux travaux en rivières domaniales non navigables étaient assurées exclusivement par le directeur des services ; afin de renforcer une présence sur le terrain et développer l'investissement dans le programme d'action, il a été décidé de supprimer un poste de technicien supérieur au 1^{er} septembre et de créer simultanément un poste de technicien supérieur principal chargé de l'instruction des demandes d'aides des collectivités et du suivi des travaux en rivières.

Par ailleurs, il a été décidé, au vu des recommandations du directeur des collectivités locales de la préfecture de l'Aisne, la suppression du poste d'attaché principal et la création d'un poste d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet chargé de la communication à compter du 1^{er} novembre 2007.

Enfin, faisant suite à un avis favorable du comité technique paritaire du 18 septembre, en application de la loi n°2007-209 du 19 février 2007, le Conseil d'administration a acté la mise en place d'un ratio promu / promouvables de 50% du tableau des effectifs de l'Entente.

Mouvements de personnel

Le poste de responsable communication vacant depuis le 31 août 2007 a été pourvu par Mélissa Magoutier diplômée d'un DEA de « pensée politique » (Sciences-Po Paris) et d'un DESS de « communication des entreprises, administrations et institutions ».

Le poste de technicien supérieur territorial principal vacant depuis le 31 août 2007 a été pourvu le 6 septembre par Thierry Frayon, ancien directeur technique au SIAVA / Communauté Locale de l'Eau de l'Automne. Il est chargé de l'instruction des aides aux collectivités et du suivi des travaux en rivières.

Stéphanie Baraille chargée de mission, remplacée sous contrat par Sophie Leveaux depuis le 14 mai 2007, a choisi de prolonger son congé maternité par un congé parental en date du 19 septembre 2007 pour une durée de 6 mois. Nathalie Lacour-Bollengier, adjointe administrative principale de classe 2 en charge du poste d'assistante de direction et remplacée par Sylvie Dethinne sous contrat a prolongé son congé pour convenance personnelle jusqu'au 30 juin 2008. Sophie Nicolas, en congé parental, est remplacée sous contrat par Bénédicte Chartier depuis le 1^{er} mars 2007.



Organigramme du personnel des services (au 31 décembre 2007)



Monsieur Jean-Michel Cornet

Directeur des services

Madame Sylvie Dethinne

Assistante de direction

Pôle administratif

Mademoiselle Mélissa Magoutier

Responsable de la communication

Mademoiselle Bénédicte Chartier

Responsable des marchés

Monsieur Pascal Laval

Comptable

Madame Pascale Crosnier

Assistante administrative

Pôle technique

Monsieur Patrice Valat

Responsable de l'équipe technique et pilotage des travaux de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy

Monsieur Pascal Laugier

Chargé de mission (*approche économique, suivi technique de projets : Proisy, Boureuilles, Savigny-sur-Aisne*)

Mademoiselle Sophie Leveaux

Chargée de mission (*programme de pose de repères de crues, suivi technique de projets : Saint-Michel et Watigny*)

Monsieur Marc Rycroft

Chargé de l'information géographique et cartographique

Monsieur Thierry Frayon

Chargé de mission (*aides aux collectivités et suivi des travaux en rivières*)

Nouveaux locaux et déménagement

La réception des travaux relatifs aux nouveaux locaux a été prononcée à l'été.

Début septembre, le déménagement des services de l'Entente a permis aux 11 agents auparavant répartis sur deux sites d'être réunis. Les locaux de 250 m² furent inaugurés le 13 septembre 2007 en présence notamment du Maire de Compiègne et du Directeur de secteur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. L'organisation des services est ainsi optimale : le pôle administratif est réparti entre le rez-de-chaussée et le premier étage et le pôle technique est quant à lui situé au second étage, facilitant des échanges réguliers ainsi qu'une réactivité dans la gestion transversale et verticale des dossiers. De plus, une réserve immobilière reste mobilisable. En décembre, la nouvelle salle de réunion a ainsi permis d'accueillir dans de bonnes conditions quelques groupes de travail, une session du Bureau ainsi qu'une visite technique d'une délégation chinoise du Sichuan dans le cadre d'un programme de coopération internationale.



Accueil d'une délégation Chinoise du Sichuan, le 21 décembre 2007 dans nos locaux.

La reconnaissance de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'Établissement public territorial de bassin (EPTB)

Le Conseil d'administration du 5 octobre 2006 avait lancé le débat relatif à la reconnaissance de l'Institution en tant qu'EPTB. En effet, le périmètre et l'objet de l'Entente fixés dans ses statuts semblant désigner l'Entente comme candidat naturel au label d'Établissement public territorial de bassin, le président a souhaité au cours de l'année 2007 recueillir les avis de chaque instance départementale avant de délibérer sur la demande formelle de reconnaissance. Les débats ont soulevé des interrogations et réticences pour lesquelles des réponses ont pu être produites.

Le premier point de débats reposait sur le risque de devoir prendre des compétences obligatoires à terme, induisant une charge de fonctionnement additionnelle ainsi qu'une modification statutaire.

Le préfet coordonnateur de bassin, dans son courrier du 12 février 2007, apporte un argumentaire allant dans le sens de la reconnaissance de l'Entente en tant qu'EPTB et précise que « *les EPTB assurent une fonction de coordination des grands travaux à l'intérieur de leur périmètre. Pour que ces avis et actions apportent une plus-value en matière de cohérence à l'échelle du bassin, il est important que l'EPTB développe progressivement une certaine capacité en ce sens. [...]*

Concernant les domaines d'intervention, un EPTB peut s'impliquer plus ou moins activement sur l'ensemble des thématiques liées à la gestion de l'eau, et cette implication peut évoluer en fonction des volontés des collectivités adhérentes. L'Entente Oise Aisne intervient d'ores et déjà en matière de risque inondation et d'entretien des milieux

aquatiques. Sur ce dernier point, la directive cadre sur l'eau nous invite à atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques d'ici 2015. Les travaux menés par l'Entente doivent à mon sens y prendre toute leur place et je vous encourage à développer cet objectif en renforçant les actions relatives à l'hydromorphologie [...].

L'Entente Oise-Aisne dispose à ce jour d'une couverture géographique, des statuts et des compétences nécessaires pour faire une demande de reconnaissance en tant qu'EPTB. [...] »

L'Entente a déjà fortement développé les actions de lutte contre les inondations et de valorisation des milieux aquatiques ; ainsi celles-ci sont déjà dans les charges financières de l'Entente et n'induisent pas de charges additionnelles. Seule une ouverture vers les SAGE pourrait induire tout au plus un recrutement, ce qui est supportable au budget.

Le second sujet de réticence a porté sur la possibilité dont disposent les EPTB de percevoir des redevances.

Toute collectivité a la possibilité de percevoir des redevances pour service rendu. L'Entente prévoit d'ailleurs d'en percevoir auprès des communes bénéficiaires des aménagements de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy.

La loi a simplement prévu la possibilité donnée aux EPTB



de percevoir des redevances en s'appuyant sur le dispositif de collecte de l'Agence de l'eau. Or, la nécessaire adéquation entre la redevance et le service rendu rend très complexe tout système de perception généralisée aux particuliers et industriels du bassin.

Les Départements de la Meuse et de l'Oise n'ont pas souhaité l'installation de redevances.

Le dernier point d'achoppement a relevé de la perte de compétence des Conseils généraux au détriment de l'EPTB.

Il convient de rappeler que la loi sur les risques technologiques et naturels du 30 juillet 2003, puis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, ont instauré et renforcé la place spécifique des EPTB. Par conséquent, les missions que pourraient avoir un EPTB ne résultent pas d'un transfert de compétence depuis ses membres.

Les EPTB et les Départements agissent de manière complémentaire et coordonnée pour la mise en œuvre d'une politique équilibrée de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Les six Départements se sont ainsi positionnés au cours

de l'année 2007 quant à la reconnaissance de l'Entente en tant qu'EPTB :

- Département de l'Aisne : avis favorable par délibération
- Département des Ardennes : avis favorable par délibération avec une attention particulière portée aux frais de fonctionnement
- Département de la Marne : refus par délibération
- Département de la Meuse : avis favorable quant à la légitimité de la reconnaissance avec une réserve, identique à celle donnée à l'EPAMA et à l'Entente Marne, relative aux responsabilités juridiques et engagements financiers des collectivités
- Département de l'Oise : avis favorable par délibération avec réserves quant au transfert de compétences et au financement afférent
- Département du Val d'Oise : avis favorable par délibération sous réserve d'un maintien de l'enveloppe budgétaire actuelle et d'une consultation de l'ensemble des Départements membres pour toute nouvelle mission.

Après plus d'un an de débat, **le 13 décembre 2007, le Conseil d'administration a délibéré favorablement** à la majorité pour demander au préfet coordonnateur de bassin sa reconnaissance en tant qu'Etablissement public territorial de bassin ainsi que de son périmètre d'intervention.

Le dossier sera ainsi transmis au Préfet coordonnateur début 2008 afin de permettre l'organisation de la consultation des collectivités et plus largement des acteurs de l'eau et de l'environnement des 17 000 km² du périmètre hydrographique.



Transfert du Domaine public fluvial (DPF)

La loi du 30 juillet 2003 relative aux risques technologiques et naturels a prévu la possibilité pour l'État de transférer le Domaine public fluvial qu'il estime non stratégique, aux collectivités. Le décret 2005-992 du 16 août 2005 précise les modalités de création d'un Domaine public fluvial des collectivités.

Sur le bassin hydrographique de l'Oise, les rivières Oise et Aisne domaniales non navigables, le canal de la Sambre à l'Oise et l'embranchement de Vouziers du canal des Ardennes sont transférables.

Les Régions Picardie et Champagne-Ardenne, et les Conseils généraux de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes ont décliné la proposition de transfert des rivières Oise et Aisne, tandis que l'Entente a étudié avec beaucoup d'intérêt cette question puisqu'elle réalise sous sa maîtrise d'ouvrage, depuis sa création en 1968, les travaux d'entretien sur ces cours d'eau.

Des premières réflexions en 2006 avaient permis d'identifier les ouvrages susceptibles d'être transférés. Notamment, les barrages de navigation, dont le rôle est d'assurer la ressource en eau des canaux latéraux à ces rivières, sont

non transférables car liés à des axes de navigation réputés stratégiques. Il en est de même des ouvrages industriels qui sont propriété de leur utilisateur.

Seuls deux seuils, situés à Château Porcien (08) et Balham (08), sont transférables et sans usage autre que le maintien de la ligne d'eau.

Les réunions de travail entre l'Entente et les services de l'Etat ont aussi permis de préciser le domaine transférable ; il s'agit des rivières non navigables, à savoir :

- l'Aisne sur 176 km privés de 600 m, de Mouron (08), au pont de la RD215, à Vailly-sur-Aisne (02) au pont de la RD14, à l'exclusion du tronçon navigable de 600 m, entre la prise d'eau de Rilly-sur-Aisne (08) du canal latéral à l'Aisne et la prise d'eau de Semuy (08) du canal de l'Aisne à la Meuse.
- L'Oise de Beautor (02), au pont de la RD 553, non compris le bras secondaire lui aussi coupé par la RD 553, à Chiry-Ourscamps (60), au pont de la RD 48.



En effet, la partie domaniale non navigable entre Chiry-Ourscamps et le Plessis Brion (60) a été écartée dans un premier temps, du fait de l'impact prévisible du Canal Seine Nord Europe sur le tracé de la rivière. Un transfert ultérieur de ce tronçon, après réalisation du chantier du canal à grand gabarit, est envisagé par l'Etat. Par ailleurs, les prises d'eau et rejets, ainsi que les occupations temporaires du Domaine, ont été listées, ce qui permet à l'Entente de mesurer, d'une part, les recettes attendues de la jouissance du domaine, et d'autre part, les incidences sur la charge de fonctionnement de l'Institution qui devra prévoir la gestion des conventions et la collecte des fonds.



C'est ainsi que les prises d'eau et rejets liés aux canaux latéraux ont été inventoriés et jaugés. Ils représentent, par application des modalités d'évaluation des redevances prévues à l'article 16 du décret 2005-992, une manne financière théoriquement conséquente, puisque les volumes prélevables ont été conjointement estimés par les services de l'Entente et de VNF à 550 millions de m³ par an.

Ces redevances pérennes, qui conforteraient les actions de l'Entente, viendraient s'ajouter à une participation exceptionnelle de l'Etat au rattrapage d'entretien des cours d'eau à hauteur de **1,5 M€**.

Toutefois, l'estimation des redevances en jeu a conduit VNF à solliciter de l'Etat des éclaircissements sur la compensation de cette contribution substantielle non prévue par l'établissement, ou une limitation par voie réglementaire des taux applicables à des usages d'alimentation en eau des canaux.

Devant l'impossibilité de déterminer avec certitude le montant des recettes pouvant être tirées de la jouissance du bien, le Conseil d'administration de l'Entente, en séance du 13 décembre, a préféré surseoir à l'autorisation donnée au président de signer la convention de transfert, et a mandaté ce dernier pour qu'il fasse valoir les intérêts de l'Entente auprès de l'Etat. L'Institution doit pouvoir librement fixer le montant des redevances, dans un dispositif réglementaire pérenne.

Parallèlement à ces débats, les six Conseils généraux ont été amenés à prendre position sur ce sujet. La Marne a transmis le 6 mars son opposition au transfert par délibération. Les Ardennes, le 28 mars, ont émis un avis favorable sous réserve, d'une part, de la maîtrise des charges, d'autre part, d'une clarification des responsabilités. Le Val d'Oise, le 11 mai, a émis un avis favorable sous réserve d'une maîtrise des charges et a proposé un transfert à titre expérimental. L'Aisne et l'Oise ont délibéré favorablement. Enfin, la Meuse a émis un avis défavorable le 3 décembre, au motif de charges de gestion et d'obligations nouvelles.



Centrale hydroélectrique de Bourg-et-Comin (02)



Les *finances* de l'établissement et les programmes d'investissement

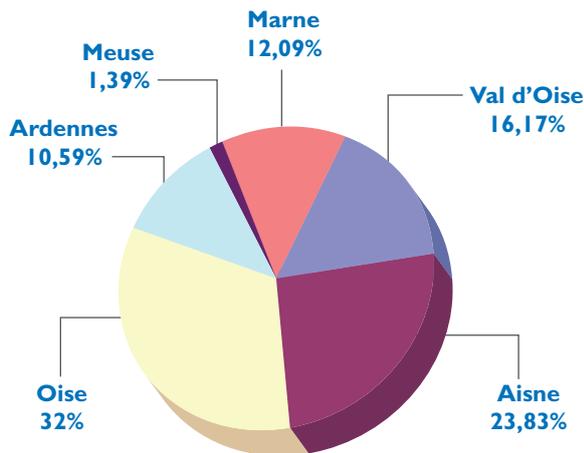


Compte administratif

En 2007 l'application des statuts a permis d'alimenter le fonds commun à hauteur de 2 496 000 €. Les participations additionnelles s'élèvent à 241 100 €.

Le Président avait vivement insisté, lors du vote du budget primitif 2007, pour que le recouvrement des participations soit effectué durant le premier trimestre 2007. Des efforts ont été fait en ce sens par les Départements de manière inégale puisque certains titres émis en début d'année n'ont été recouverts qu'au mois de septembre. Cela est d'autant plus regrettable que la trésorerie de l'Entente, durant les 4 ou 5 premiers mois de chaque année, ne repose que sur les participations statutaires.

Participations statutaires des Conseils généraux membres, hors contributions additionnelles



Le consensus dégagé en 2006, matérialisé par l'adoption des nouveaux statuts, entre les membres de l'Entente a permis aux services de donner une nouvelle impulsion aux différentes opérations engagées. Ce nouvel élan s'est concrétisé par un accroissement très significatif des décaissements et des engagements de crédits de paiement.

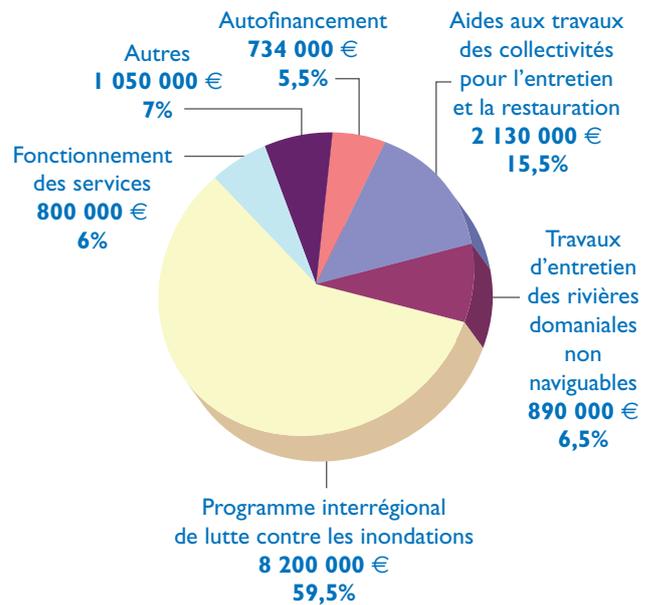
La ligne des aides versées aux syndicats de rivières a été consommée dans son intégralité.

Le taux de consommation des crédits destinés aux travaux réalisés sur les rivières domaniales non navigables avoisine les 96%.

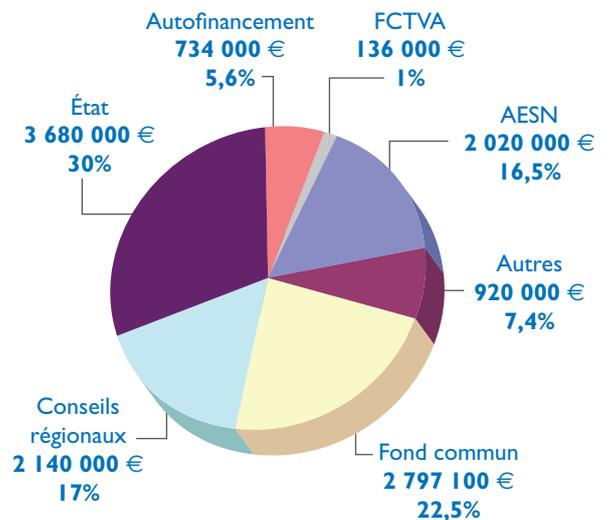
Le programme interrégional de lutte contre les inondations est entré dans une phase délicate puisque les crédits de paiement relatifs aux autorisations de programmes allouées à la génération des CPER 2000-2006 doivent être consommés fin 2008. Au cours de l'exercice 2007, plus de 8 000 000 € ont été engagés ou décaissés.

Dépenses et recettes de l'année 2007

Dépenses en euros



Recettes en euros



Le budget primitif 2008

Le budget primitif 2008 de l'Entente Oise-Aisne a été adopté le jeudi 13 décembre 2007 par le Conseil d'administration et il répond parfaitement aux orientations définies dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du 04 octobre 2007. Il s'établit à 13 400 464 €, en progression de +7,5% par rapport au précédent exercice.

Contexte et caractéristiques :

- Une augmentation de 1,5% (*inférieure à l'inflation*) des participations des Départements après consultation de tous les Présidents des Conseils Généraux.
- Une aide exceptionnelle de l'Etat en soutien de l'équipe de projets.
- L'année 2008 marquera la fin de la génération des CPER 2000-2006. Il est donc impératif, sous peine de perte de subvention, de consacrer le maximum de crédits paiement au programme interrégional de lutte contre les inondations.
- L'Autofinancement est en forte progression.

Les dépenses

L'investissement

Les crédits de paiements affectés au programme de travaux sur les rivières domaniales non navigables sont en légère baisse (-8.3%) et doivent permettre de réaliser une étude préalable au prochain plan (2009-2013).

Les crédits de paiements affectés au programme interrégional de lutte contre les inondations sont en hausse significative (+6%) et seront complétés par les restes à réaliser de l'exercice 2007. La quasi intégralité de ces crédits de paiement seront consacrés aux sites en cours de construction : Longueil-Sainte-Marie et Proisy.

Le fonctionnement

Les crédits de paiement nécessaires au fonctionnement des services sont en légère baisse (-3%).

Les aides versées aux syndicats de rivières sont en légère baisse (-4%), au vu des prévisions de décaissements.



Les recettes

Les recettes sont composées :

- Des participations statutaires (*en augmentation de 1,5%*) et des participations additionnelles versées par les Départements.
- Des subventions accordées par l'Etat, l'Agence de l'eau, les Conseils régionaux de Champagne-Ardenne, d'Île-de-France et de Picardie et du FEDER (*pour les travaux sur le Domaine public fluvial*)
- Du FCTVA

DEPENSES Budget primitif 2008 (en euros)

Fonctionnement des services	763 737
Aides aux collectivités locales	2 050 000
Travaux sous maîtrise d'ouvrage Entente en rivières domaniales non navigables	739 128
Programme interrégional de lutte contre les inondations	8 474 528
Divers	69 432
Travaux dans le bâtiment	40 000
Opérations d'ordres	156 800
Autofinancement	1 106 839
Total	13 400 464

RECETTES Budget primitif 2008 (en euros)

Agence de l'eau Seine-Normandie	1 551 200
Etat	2 774 564
Conseils régionaux	2 197 031
Conseils généraux membres	2 857 140
Communes	146 690
Emprunts et amortissements	2 392 690
FCTVA	217 510
Opérations d'ordres	156 800
Autofinancement	1 106 839
Total	13 400 464

Les programmes d'investissement

Le programme interrégional de lutte contre les inondations bénéficie de soutiens partenariaux via plusieurs conventions.

Le programme 2000-2006 d'un montant de 27 M€, couvrait des études et travaux d'écrêtement des crues pour identifier des sites et réaliser les premiers d'entre eux. C'est ainsi que les études ISL sur les rivières Oise et Aisne, Stucky sur l'Oise amont et Safège sur l'Aisne amont et l'Aire, ont recensé une centaine de potentialités. Les études de détails et les travaux relatifs aux sites de Longueil-Sainte-Marie et Proisy sont financés dans ce plan, dont les crédits de paiement sont susceptibles d'être honorés jusqu'à la fin 2008.

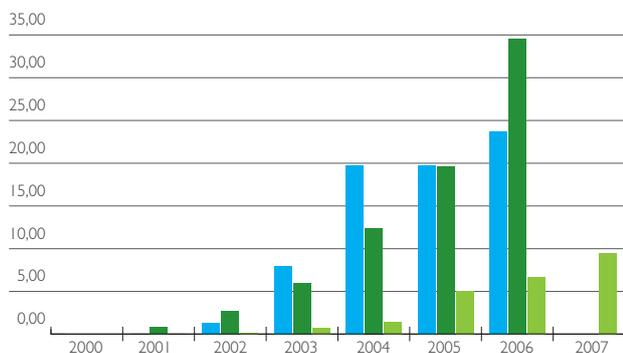
Ces Contrats de plan Etat-Régions (CPER) associent l'Etat (36,4%), les Conseils régionaux d'Ile-de-France, Picardie et Champagne-Ardenne (30,2%), et pour quelques actions éligibles, l'Agence de l'eau Seine Normandie via des conventions isolées.

Dès 2003, le programme d'études et travaux a été précisé, s'agissant de localisations de sites, et augmenté, en s'ouvrant à l'approche économique et la connaissance du risque. Ainsi, une enveloppe de 34,6 M€ a été retenue par l'Etat, qui apporte son soutien au taux majoré de 40%, dans le cadre des Plans d'actions de prévention des inondations (PAPI). Toutefois, les actions nouvelles n'ont pas fait l'objet d'un avenant aux conventions CPER. Ainsi, l'approche économique a été aidée par les Conseils régionaux dans la limite de l'enveloppe initiale de 27 M€ qui n'a pas été dépassée sur la période 2000-2006.

Programme interrégional (CPER 2000-2006)

Réalisations et prévisions révisées

(montants cumulés des dépenses en millions d'euros)



- Opérations approuvées par le CA
- Echelonnement prévu initialement (octobre 2000)
- Dépenses justifiées

Les Contrats de projets interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2007-2013 ont trouvé une légitimité dans le cadre du Plan Seine, élaboré par l'Etat, qui rassemble des actions orientées tant vers la prévention des risques que vers l'environnement. Ce vaste programme consacre de nombreux projets dont les financements sont multiples. Ainsi, l'Entente a vu sa proposition d'un nouveau programme de lutte contre les inondations d'un montant de 25,8 M€, retenu par l'Etat (40%) et les trois Conseils régionaux (30,9%).

Par ailleurs, un soutien du FEDER affecté au bassin Seine Normandie, vient compléter le plan de financement (9,1%) pour atteindre les 80% d'aide sur la réalisation, in fine, de sept sites d'écrêtement des crues à l'horizon 2013 (outre Longueil-Sainte-Marie et Proisy, les sites de Saint-Michel (02), Watigny (02), Boureuilles (55), Savigny-sur-Aisne (08) et une localisation sur l'Aisne à préciser).

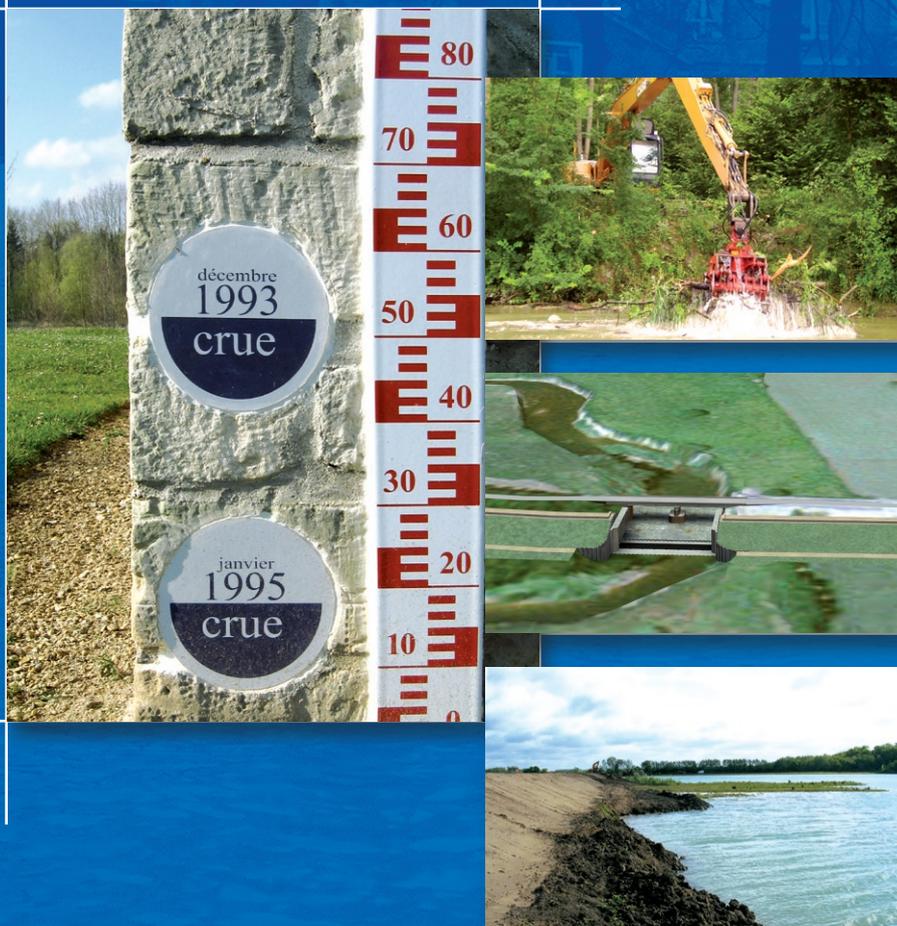
S'agissant des actions environnementales, le Plan Seine a embarqué les travaux sur les rivières domaniales non navigables dont l'Entente assure la maîtrise d'ouvrage, en réservant des contributions des FEDER régionaux (Picardie et Champagne-Ardenne), à hauteur de 20% en Champagne-Ardenne et environ 9% en tant que complément à 20% des aides du Conseil régional de Picardie, sur un programme estimé à 4,9 M€ sur la période 2007-2013.

L'Entente Oise Aisne a délibéré favorablement sur la convention cadre pour la période 2007-2013, initiant un circuit signature auprès de ses partenaires.

Enfin, les aides apportées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux travaux en rivières, tant pour la maîtrise d'ouvrage de l'Entente que pour la gestion déléguée des aides aux collectivités, légitimant un soutien aux équipes investies sur le champ environnemental, ont fait l'objet d'une contractualisation globale pour la période 2008-2012. Ce contrat fixe les objectifs à atteindre par l'Institution et cite les actions éligibles dans la durée du IX^e programme, confortant ainsi les aides de l'Agence dans la durée.



les actions de l'Entente



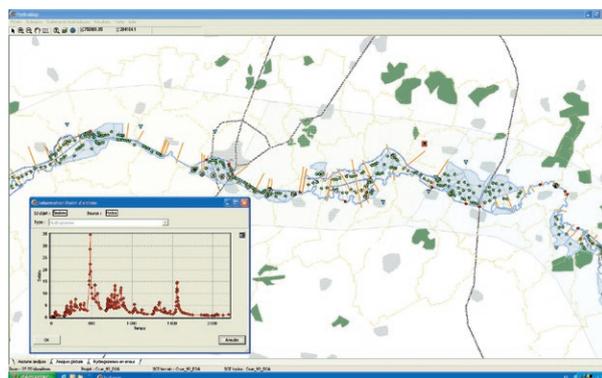
I. Connaissance, mémoire du risque, information préventive et choix du programme d'actions

Approche économique et stratégie de lutte contre les inondations

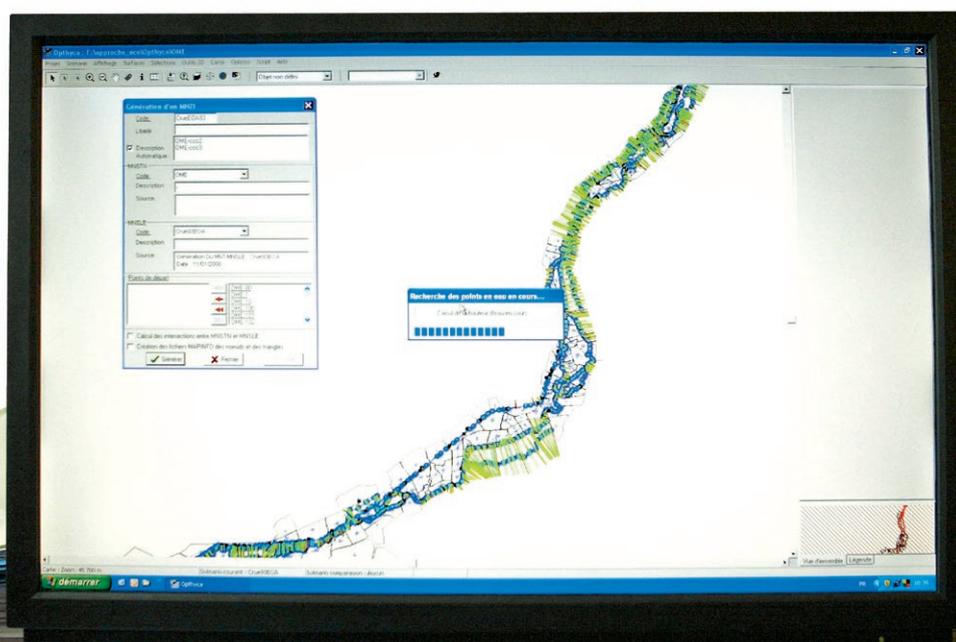
Le projet « **Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne et actions de communication associées** » a abouti en fin d'année 2006 à la mise en place au sein des services de l'Entente Oise-Aisne de la suite-logicielle-CIGARE (*calcul d'information géographique aléas risques enjeux*). Elle permet de simuler de nombreux scénarios hydrauliques, tant en termes d'étendue des zones inondables que de calcul de dommages suite à la propagation des crues. Les principales données qu'il est possible d'obtenir sont les suivantes :

- Cotes et hauteurs d'eau à chaque instant de la crue modélisée ;
- Débits à chaque instant de la crue modélisée ;
- Délimitation des surfaces inondées ;
- Dommages causés par la crue modélisée à l'échelle du bassin versant, du département, de la commune, par catégorie (*habitat, industrie, ...*).

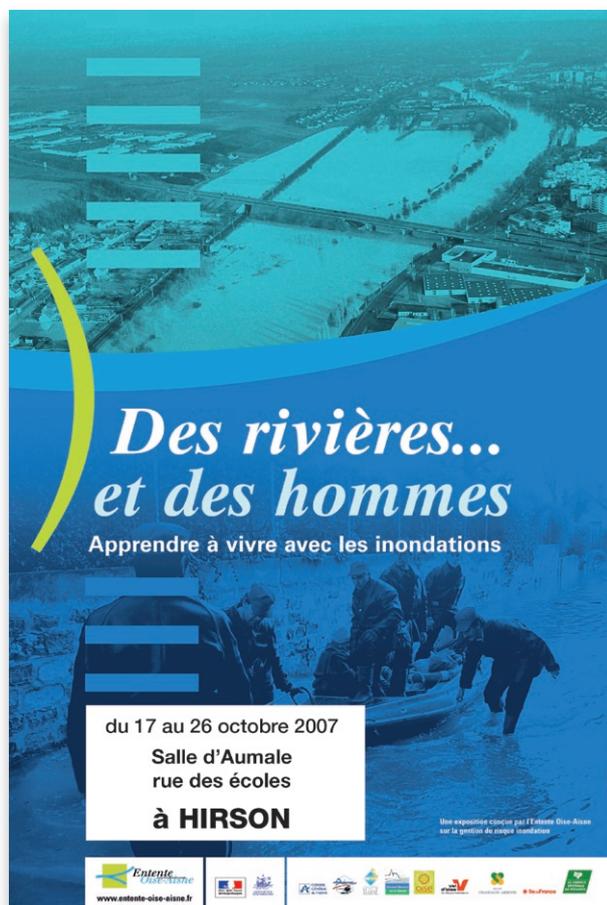
Durant cette année 2007, ces outils ont permis de calculer les dommages le long des rivières Oise et Aisne, pour plusieurs types de crues, permettant de mieux ajuster les débits ciblés et optimiser les localisations et le nombre des aménagements à réaliser à long terme.



Au cours de l'année 2008, un fascicule de synthèse, qui présentera la stratégie d'aménagement et de lutte contre les inondations de l'Entente Oise Aisne, sera élaboré, notamment grâce à ces nouveaux outils de modélisation.



Communication et information préventive



L'Exposition itinérante « Des rivières et des hommes... apprendre à vivre avec les inondations »

Initiée dans le cadre de la Charte de gestion du risque inondation 2000-2006 complétée par les orientations du Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI), l'exposition itinérante « Des rivières et des hommes... apprendre à vivre avec les inondations » voulue par le président Seimille afin de faire mieux connaître et reconnaître l'Entente par les collectivités et la population, a été inaugurée à Pontoise (95) début 2007, a achevé sa première année d'itinérance avec succès.

Après une phase d'information préalable relative aux objectifs et conditions d'emprunts de l'exposition interactive auprès de nos partenaires sur le bassin, quatre partenaires se sont portés candidats en 2007 : Les communes de Pont-Sainte-Maxence (60), d'Hirson (02), de Verneuil-en-Halatte (60) et le Lycée Jean Macé de Chauny (02) (en partenariat avec la Préfecture de l'Aisne, la ville et le Rectorat).

Trois itinérances ont déjà eu lieu entre octobre et décembre 2007. L'organisation de l'itinérance 2008, au-delà de sa publicité assurée notamment par un book de présentation de l'exposition, par le site Internet et l'intensification des relations avec la presse, s'appuiera sur le développement d'un réseau de relais pédagogiques et institutionnels (*formations, comités de suivi régionaux, élaboration d'outils pédagogiques associés à destination des relais et des enseignants*).

Ces expériences de terrain permettront ainsi à moyen terme d'enrichir la qualité pédagogique des outils associés ainsi adaptés selon chaque niveau d'information requis (*cycle 3, collège, lycée, enseignement supérieur et technique, grand public, associations, animateurs, etc.*) en développant les paramètres constitutifs du risque (*aléa et vulnérabilité*) ainsi que les actions contribuant à leur réduction. Les orientations 2008, au-delà du développement de l'accompagnement pédagogique, porteront sur la sensibilisation des communes fortement exposées ainsi que des départements n'ayant pu à ce jour accueillir l'exposition (*Ardennes, Marne, Meuse*).

Le marché relatif à la gestion logistique de l'exposition, d'un montant de 150 000 €, a été attribué en décembre à l'agence de communication belge Grand'R pour une durée de trois ans.

Une itinérance très pédagogique à Chauny (02)

L'itinérance au Lycée Jean Macé de Chauny, ayant associée en amont du projet de multiples partenaires dont des acteurs pédagogiques formés au préalable, a permis de sensibiliser près de 700 collégiens et lycéens ainsi que du grand public et d'élaborer de nouveaux supports pédagogiques.

Il s'agit d'un bon exemple d'application du décret n°2006-41 du 11 janvier 2006 relatif notamment à la sensibilisation à la prévention des risques devant être mis en application dans le cadre des programmes scolaires et activités des établissements.





De nouveaux outils de communication pour la mise en œuvre de la politique de communication

L'Entente Oise-Aisne, dans le souci d'informer au mieux ses partenaires et le grand public sur la mise en œuvre de ses orientations et actions, a développé depuis plusieurs années des supports d'information et de concertation au titre desquels on peut citer la lettre d'information, le rapport d'activité, des plaquettes et supports vidéo, des présentations PowerPoint présentant des projets ou programmes d'actions (*travaux en rivières domaniales non navigables, aménagements de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy, etc.*).

Ainsi, après une analyse des besoins et une réorientation des axes de communication élaborée au mois d'octobre, de nouvelles éditions sont en phase d'étude ou de rédaction. Ainsi, les projets comprennent notamment une plaquette de présentation institutionnelle de l'Entente, une plaquette « stratégie » actualisée, une nouvelle plaquette présentant les actions sur les rivières Oise et Aisne, une plaquette « aides aux collectivités » ainsi que l'actualisation des plaquettes « Longueil-Sainte-Marie » et « Proisy », sites devant être achevés en 2008.

Par ailleurs, une attention particulière portera sur la mise en ligne et l'actualisation de notre base documentaire, d'information et d'outils téléchargeables sur le web.

Des outils pédagogiques d'information sur site sont également projetés dont des panneaux d'informations inscrits dans une politique de valorisation des actions de protection face au risque et de valorisation environnementale. En effet, le site de Longueil-Sainte-Marie et notamment les étangs de la boucle de Pontpoint à Pont-Sainte-Maxence offrent de multiples potentialités d'ouverture au public et aux scolaires ; l'ensemble des actions environnementales accompagnant les mesures de gestion du risque d'inondation pourraient faire l'objet à moyen terme d'un support d'informations conçu conjointement avec les partenaires de chaque opération.

Enfin, le fichier presse de l'Entente a été entièrement remis à jour, comptant à présent plus de 150 contacts. Ainsi une opération presse est organisée à chaque itinérance de l'exposition et des informations régulières envoyées aux journalistes et partenaires permettant notamment d'abonder qualitativement les articles et reportages télévisuels en préparation.

En 2008, la réflexion portera également sur la valorisation des actions en rivières aidées par l'Entente ainsi que sur la phase inaugurale des chantiers de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy.

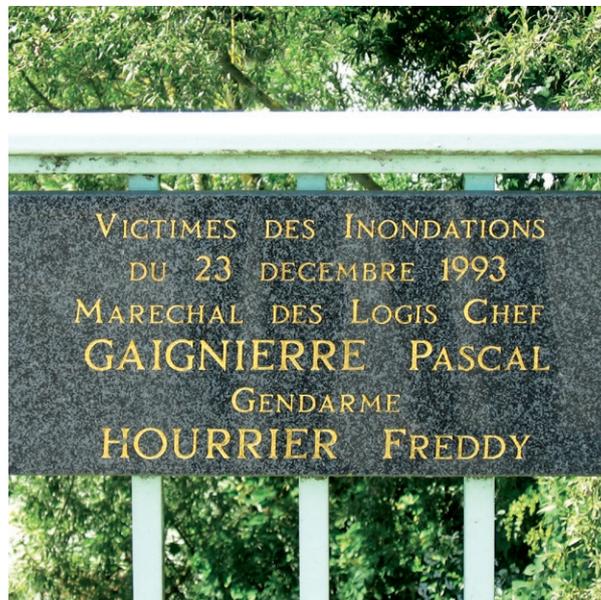
Déroulement du programme d'aide à la pose de repères de crues

Engagé en juillet 2005, le programme d'aide à la pose de repères de crues proposé par l'Entente vise à soutenir financièrement et techniquement les collectivités du bassin versant concernées par le risque inondation, dans leur mise en conformité avec la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages qui leur impose de poser des repères de crues. Ce programme, entré dans sa phase de réalisation en 2006, s'est également poursuivi tout au long de l'année 2007.

Afin de poursuivre les efforts de communication entrepris en 2005 et 2006, à savoir l'envoi aux collectivités touchées par les débordements de l'Oise et de l'Aisne, d'une plaquette d'information relative à ce programme et la réalisation d'actions communication plus ciblées (*transmission en interne dans les communautés de communes,*



Inauguration du repère de crues de Verneuil-en-Halatte (60) en présence de Mr Seimbille et de Mr Hrmo

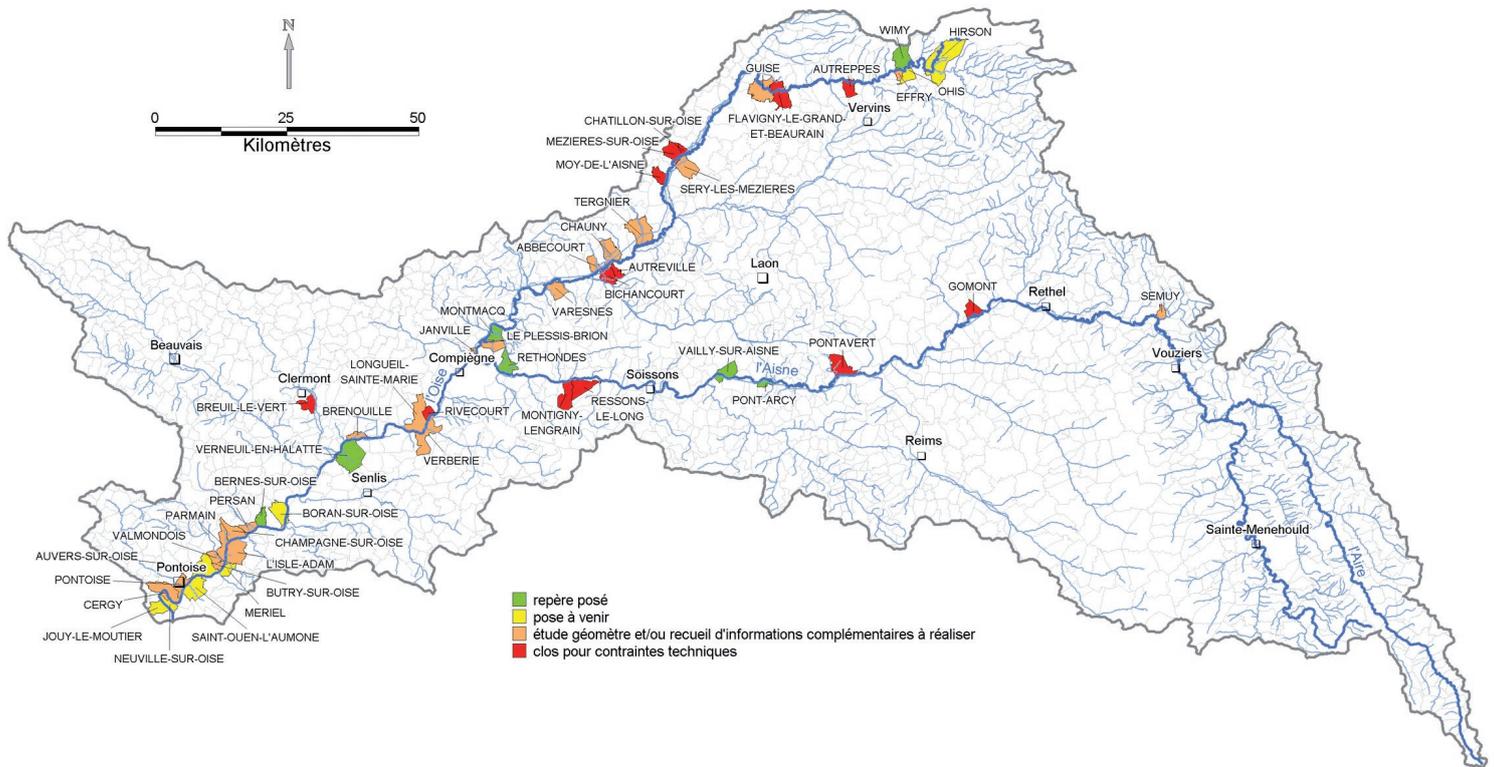


courrier de la Préfecture du Val-d'Oise...), l'Entente s'est efforcée en 2007 de continuer dans ce sens et de diversifier son approche auprès des acteurs susceptibles d'être concernés.

Le programme d'aide à la pose de repère de crues a ainsi été présenté à de nouveaux interlocuteurs lors de diverses rencontres (*réunion, expositions...*). L'Entente s'est également attachée à relancer quelques communes déjà sollicitées et a cherché à inciter de nouvelles collectivités situées le long d'affluents de l'Oise et de l'Aisne à rejoindre ce programme. La poursuite de cette démarche de communication s'est ainsi traduite par la candidature de quelques nouvelles collectivités, ce qui a amené en 2007 à comptabiliser 48 communes engagées dans la démarche d'entretien de la mémoire du risque.



Pose de repères de crues : état des lieux



Contrairement à l'année 2006, principalement orientée sur la rencontre des collectivités et l'identification des emplacements susceptibles de d'accueillir les repères de crues, l'année 2007 s'est caractérisée davantage par la récolte d'informations complémentaires et la connaissance des crues passées.

Ces étapes essentielles à la détermination de la hauteur d'eau ont amenées nos services à réaliser de nombreux déplacements sur l'ensemble du territoire. En effet, au cours de l'année 2007, plus de cinquante visites de terrain ont été réalisées dans le cadre de ce programme.

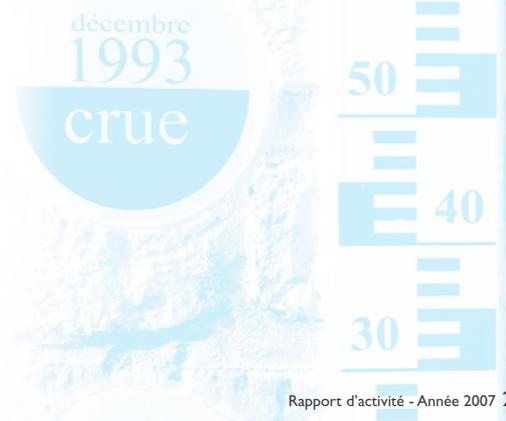
A ce jour, sept repères ont été posés à l'échelle du bassin. Trois ont été implantés sur des communes du département de l'Oise (*Montmacq, Rethondes et Verneuil-en-Halatte*), deux dans l'Aisne (*Vailly-sur-Aisne, Pont-Arcy*) et un dans le Val-d'Oise (*Bernes-sur-Oise*).

Huit communes devraient quant à elles prochainement poser un ou des repère(s) de crues sur leur territoire. Vingt

et un dossiers de municipalités nécessitent de réaliser des mesures altimétriques par un géomètre et/ou de recueillir des informations complémentaires.

Douze communes portées candidates, visitées, étudiées et soumises au risque inondation ne pourront malheureusement pas recevoir de repères de crues pour des raisons techniques. L'étude de celles-ci a montré que les hauteurs d'eau observées dans les zones soumises à enjeu sont insuffisantes et ne peuvent donc être matérialisées par un repère.

Bien que les collectivités portées candidates à ce programme s'impliquent au maximum dans celui-ci, notamment dans les phases de connaissances des crues passés et dans le recueil d'informations complémentaires, ces étapes et leur exploitation prennent beaucoup de temps, ce qui a ralenti considérablement l'avancement de cette opération. Néanmoins, compte tenu de l'avancé considérable de nombreux dossiers en 2007, un certain nombre de communes devraient accueillir leur repère de crues au cours de l'année 2008.



II. Actions sur le lit mineur visant le bon écoulement et la reconquête du milieu naturel

Des actions d'entretien, de restauration des cours d'eau et de reconquête des milieux aquatiques

Le maintien des capacités d'écoulement des eaux dans le lit mineur des rivières et leur gestion hydromorphologique constituent des aspects complémentaires de la reconquête des milieux aquatiques et de la gestion du risque inondation. Ainsi, ces actions d'entretien et de restauration des rivières par génie végétal sont nécessaires sur le bassin pour concourir aux objectifs de lutte contre les inondations et de reconquête ou de maintien de la biodiversité.

Toutefois, les compétences relatives à l'entretien et à la restauration des cours d'eau varient selon leur statut juridique. Le tableau suivant indique la répartition des responsabilités pour les différentes sections :

La politique de l'Entente Oise-Aisne a longtemps consisté à favoriser l'écoulement des eaux par la réalisation de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau. Elle cherchait par ailleurs à faire émerger des maîtres d'ouvrage susceptibles de prendre en charge ces travaux sur les rivières et sections de rivières non domaniales du bassin versant en mobilisant les participations des Conseils généraux membres de l'Entente et les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux taux de 25 % et 40 % respectivement.

Ainsi, l'Entente gère un **programme d'aides aux collectivités** avec un volet consacré aux travaux sur le lit mineur (*entretien et restauration des cours d'eau et connexions hydrauliques*) ainsi qu'un volet portant sur les travaux de protection contre les inondations en lit majeur. Le volet « inondation » est traité dans le chapitre se rapportant aux actions en lit majeur (p.46). ❖❖❖

Statut du cours d'eau	RESPONSABILITÉ	OISE	AISNE
Non domanial	les riverains et, par substitution, les collectivités locales et leurs groupements (<i>syndicats de rivières, etc.</i>)	en amont de Beautor (02) ainsi que tous les affluents de l'Oise	en amont de Mouron (08) et tous les affluents de l'Aisne
Domanial non navigable	Etat qui donne mandat à l'Entente Oise-Aisne	entre Beautor (02) et le Plessis-Brion (60)	entre Mouron (08) et Vailly-sur-Aisne (02) hormis 600m à Rilly-sur-Aisne (08)
Domanial navigable	Etat qui confie la gestion à Voies navigables de France	en aval du Plessis-Brion jusqu'à la confluence avec la Seine à Conflans-Sainte-Honorine	en aval de Vailly-sur-Aisne (02) jusqu'à la confluence avec l'Oise, et 600m à Rilly-sur-Aisne (08)



Par ailleurs, l'Entente Oise-Aisne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et de restauration des sections des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne. Elle reçoit une aide de l'Agence de l'eau, du Conseil régional de Picardie, du FEDER et des Conseils généraux sur lesquels s'effectuent les travaux.

Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables

L'Entente Oise-Aisne réalise des travaux en rivières domaniales non navigables depuis sa création, en qualité de maître d'ouvrage. Le plan financement de ces travaux a été, comme en 2006, particulièrement désavantageux pour l'Entente qui réalise des travaux pour compte de tiers. En effet, l'aide de l'Etat à laquelle l'Entente pourrait légitimement prétendre, a été supprimée à partir de 2003, l'Etat ayant dans un premier temps demandé à l'Agence de l'eau de majorer en contrepartie son taux d'aide à 60%, en vain. En 2007, la nouvelle génération de Contrats de projets et d'aides européennes a permis à l'Entente de bénéficier d'un apport du FEDER qui vient compléter l'aide apportée par le Conseil régional de Picardie dans le cadre de ses incitations à la valorisation des milieux aquatiques. Ainsi, l'Entente reçoit en 2007, 40% de l'Agence de l'eau et 20% conjointement du FEDER et du Conseil régional de Picardie. L'autofinancement est assuré pour partie par une contribution additionnelle des trois Conseils généraux concernés par les travaux.

Les travaux 2007 ont représentés la troisième tranche du programme pluriannuel élaboré entre 2002 et 2004 par le bureau d'études SIEE, d'un montant de 806 104 € TTC. Ils ont concerné les communes de Falaise, Vouziers, Voncq, Semuy, Gomont, Balham, Asfeld (08), Condé-sur-Aisne, Bourg-et-Comin, Maizy, Beautor, Condren (02), Sempigny, Chiry-Ourscamps (60).



Deux réunions d'information des maires se sont tenues préalablement aux travaux, le 13 juin à Asfeld et le 13 septembre à Bourg-et-Comin.

Un enlèvement des embâcles les plus préjudiciables a été effectué sur l'ensemble du linéaire des deux cours d'eau Oise et Aisne.

Sur indication du maître d'œuvre et des fédérations de pêche, trois bras morts ont été remis en communication avec l'Aisne et l'Oise, rendant ces annexes propices à la fraie. Ils se situent à Vrizedy, Olizy-Primat et à Sempigny.

Les travaux sur la végétation sont réalisés par l'entreprise Forêts et paysages sur l'Aisne, TPRF Ruget sur l'Oise. Les frayères sont réalisées par l'entreprise Forêts et paysages, le tout sous la maîtrise d'œuvre du groupement SPMC Benoist Journal.

En 2007, le taux de consommation des crédits approche les 100% et pour l'année 2008, il conviendra de mettre en œuvre des priorités s'agissant de la dernière tranche de travaux et du lancement de l'étude préalable à la conception du prochain programme pluriannuel (2009-2013).



Transfert du Domaine public fluvial aux collectivités

A la demande du Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, l'Entente étudie, depuis fin 2006, la possibilité de recevoir la propriété du Domaine public fluvial (DPF) constitué des rivières Oise et Aisne domaniales non navigables. Les deux Conseils régionaux (Picardie et Champagne-Ardenne) et les trois Conseils généraux (Aisne, Ardennes, Oise) concernés ont chacun décliné la proposition de l'Etat. Le transfert implique la subrogation de tous les contrats pour prélèvements, rejets et occupation du domaine public, qui ont été recensés.

Par conséquent, l'Entente, en relation avec le Service de la navigation de la Seine, la DIREN Ile-de-France et la Direction de l'eau du MEDAD, mettra en œuvre en 2008 une négociation relative à l'évaluation de redevances pérennes (voir p.18). ❖❖❖

Aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau

L'Entente Oise-Aisne assure conjointement avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le financement d'un programme annuel d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser en matière d'aménagement et d'entretien régulier des rivières sur lesquelles elles ont acquis la compétence.

Ces travaux peuvent également être réalisés par des communautés de communes, ou encore par des groupements de propriétaires riverains, rassemblés en associations syndicales autorisées (ASA).

Ces collectivités se substituent ainsi aux riverains dans leurs obligations légales d'entretenir le lit et les berges des cours d'eau non domaniaux dont ils sont les propriétaires. Créés à

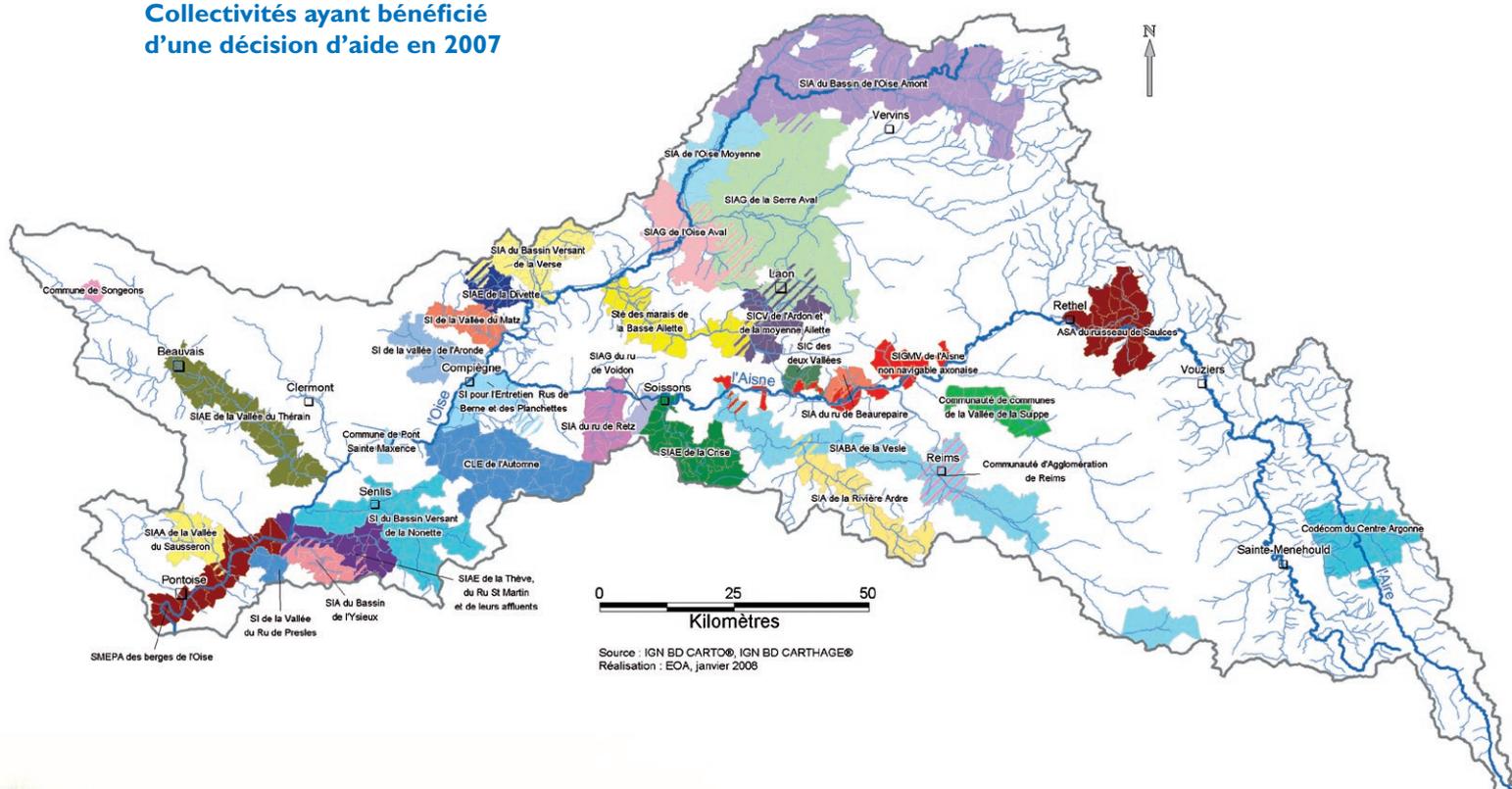
l'initiative des communes, une soixantaine de syndicats intercommunaux d'aménagement de rivières existent aujourd'hui sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.

Les services de l'Entente Oise-Aisne assurent l'instruction des dossiers de demandes de subvention en concertation avec l'Agence de l'eau au sein du Comité technique de l'Entente. Ce dernier est chargé d'examiner la pertinence des projets et de produire un avis technique préalable à la présentation au Bureau puis au Conseil d'administration des projets considérés éligibles aux aides de l'Entente.

Le Comité technique, présidé par le directeur des services de l'Entente, comprend des représentants des services de l'Etat (*DIREN, DDAF, SNS*), de l'Agence de l'eau, des Conseils généraux membres, et des experts invités es-qualité.

Le Conseil d'administration délibère sur les propositions d'affectation qui lui sont soumises après examen par le Bureau de l'Entente. ❖❖❖

Collectivités ayant bénéficié d'une décision d'aide en 2007



Les services de l'Entente assurent la gestion des programmes d'aides et la comptabilité des crédits afférents mis à sa disposition par l'Agence de l'eau à travers des conventions financières annuelles et des participations des Conseils généraux membres. Depuis septembre 2005, le Conseil général de l'Aisne a lui aussi confié à l'Entente Oise-Aisne la gestion des aides qu'il apportait en matière d'entretien et de restauration de rivières. La visibilité du Conseil général de l'Aisne est quoi qu'il en soit assurée, notamment, par son logo sur les arrêtés de subvention et par l'explicitation des aides qu'il verse dans les différents courriers adressés aux collectivités.

Depuis 2003, l'appel aux Départements membres est adapté aux besoins de décaissements pour l'année en cours, à l'aide d'une estimation pour chaque dossier des prévisions de paiement.

Cette rupture avec la pratique passée évite notamment de collecter des fonds qui ne font pas l'objet in fine de dépenses de la part de l'Entente.

Une autre modification dans la gestion des aides a été apportée en 2003 : de nombreuses collectivités ne réussissaient pas à inscrire leur programme de travaux dans les

contraintes de gestion imposées par l'Entente (*commencement des travaux dans la première année qui suit la prise d'arrêté, achèvement dans les deux ans*), contraintes par ailleurs dictées par la nécessaire célérité d'avancement des programmes dans leur globalité.

C'est pourquoi, la décision d'aide du Conseil d'administration n'est plus suivie d'un arrêté de subvention, mais d'une lettre du président de l'Entente autorisant la collectivité à commencer les travaux. Au vu d'éléments attestant de ce commencement (*ordre de service à l'entrepreneur*), d'un article de presse annonçant les travaux et citant les partenaires financiers et d'un panneau de chantier dans le cas de travaux dont le montant est supérieur à 50.000 € HT, l'arrêté de subvention est émis pour une validité de deux ans.

Ce mécanisme permet de mieux adapter la gestion des aides aux contraintes de programmation des collectivités. En 2006, le Conseil d'administration de l'Entente a voté une révision du dispositif des aides afin de considérer l'assiette éligible au regard de son statut vis-à-vis du FCTVA. Ainsi les collectivités qui sont éligibles au FCTVA et dont les dépenses sont inscrites sur un compte 21 ou 23 recevront désormais des aides sur le montant HT des travaux.

Années	Montant des subventions attribuées (euros)				Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise-Aisne)	Conseil général de l'Aisne	Total		
2002	1 130 885	1 044 369		2 175 254	59	4 609 471
2003	913 550	599 934		1 513 484	42	2 409 045
2004	1 079 975	793 374		1 873 349	50	3 352 922
2005	1 902 423	923 020	147 755	2 973 197	60	4 407 799
2006	1 237 681	523 140	113 141	1 873 962	51	2 407 109
2007	958 470	547 385	202 907	1 708 761	46	2 403 989
Opérations acceptées	909 830	516 985	200 361	1 627 176	41	2 282 389
Opérations à réserves	48 640	30 400	2 545	81 585	5	121 600



En 2007, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau régime d'aides aux collectivités. Les objectifs et les actions proposés s'inscrivent pleinement dans les orientations et recommandations de la Directive cadre sur l'eau. Ces orientations en cohérence avec les objectifs fixés par le « Contrat global pour l'eau Agence de l'eau Seine-Normandie – Entente Oise-Aisne 2008-2012 », modifient ou développent certaines typologies d'actions aidées auprès des collectivités dans le souci de l'atteinte du bon état écologique en 2015. Ainsi, les actions environnementales font l'objet d'une famille d'objectifs spécifiques comprenant notamment des actions visant l'amélioration de l'état de la ripisylve, de l'hydromorphologie des cours d'eau, de la diversification des habitats et de préservation de la biodiversité. Afin d'accompagner au mieux la mise en œuvre de ces orientations et les actions ainsi retenues, une plaquette à destination des maîtres d'ouvrage et des partenaires sera réalisée courant 2008.

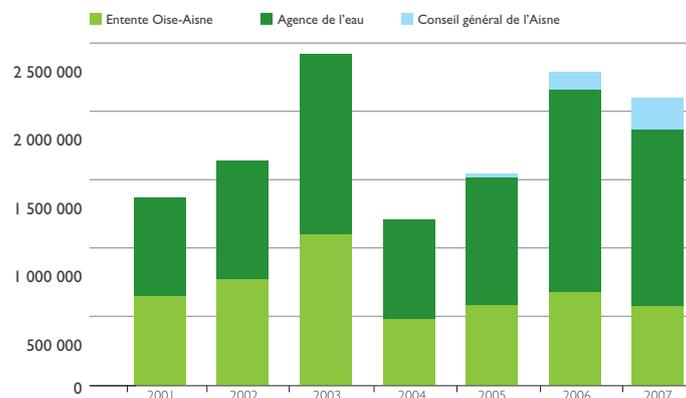
Le tableau de la page précédente indique, pour chacune des années 2002 à 2007, le nombre de projets d'entretien et de restauration de rivières subventionnés (*études et travaux*), le montant des aides attribuées et le montant des assiettes éligibles relatives à ces projets. Les opérations acceptées font référence aux dossiers bénéficiant d'une décision d'aide mais dont les travaux n'ont pas commencé ; les opérations à réserves ont fait l'objet d'une décision d'aide conditionnée par la fourniture de pièces administratives complémentaires. La liste des projets subventionnés et les collectivités bénéficiaires est jointe en annexe.



Abreuvoir préservant l'érosion des berges

Le rythme des décaissements permet d'apprécier l'évolution des aides versées aux collectivités. Le graphique ci-après représente l'évolution des décaissements pour le compte de l'Entente et de l'Agence de l'eau, entre 2001 et 2007, et pour le compte du Conseil général de l'Aisne depuis 2005.

Évolution des décaissements (en euros)



De forts décaissements ont eu lieu en 2003, année où les programmes 2000 et 2001 sont arrivés simultanément à échéance ; en effet, les arrêtés laissaient 3 ans pour réaliser les travaux jusqu'en 2000, puis la durée de réalisation a été diminuée à 2 ans à compter du programme 2001.

Après une année de rythme inhabituel, les décaissements ont repris en 2005 et se sont accentués en 2006. C'est essentiellement les décaissements de l'Agence de l'eau qui ont augmenté en raison de sa participation au taux de 70 % sur des dossiers d'études où elle intervient à un taux majoré. L'enveloppe allouée aux aides pour l'année 2007 s'élève à 2 130 000 €. En 2007, on observe ainsi une diminution des décaissements de l'Entente mais une augmentation des versements du Conseil général de l'Aisne entrant dans leur deuxième année de mise en oeuvre.



Aménagement par génie végétal

Aides à la création de syndicats

L'Entente Oise-Aisne continue à favoriser dans son nouveau régime d'aides la constitution de toutes structures collectives (*syndicats intercommunaux ou autres*) souhaitant acquérir la compétence requise pour l'aménagement et l'entretien des rivières. En effet, une aide au fonctionnement pendant les trois premières années qui suivent leur création peut leur être délivrée ainsi qu'aux investissements liés aux enquêtes publiques.

En 2007 deux structures ont reçu une aide : le Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du Vilpion amont et affluents et le Syndicat intercommunal de gestion et de mise en valeur de l'Aisne non navigable axonaise ; cinq syndicats intercommunaux en ont bénéficié depuis 2001. En 2006, pour la première fois le Syndicat mixte intercommunal d'aménagement du bassin de la Vesle a pu bénéficier d'une aide financière pour la constitution d'une cellule d'animation du SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*). Le régime d'aide à la création de syndicat a en effet été étendu aux structures animant un SAGE, sous certaines conditions.



Plantation de ripisylve



III. Actions sur le lit majeur pour écrêter la crue

Le projet « pilote » de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)

Après l'année 2006 marquée par l'inauguration officielle du chantier, 2007 a vu la poursuite des travaux, principalement sur le secteur de Pont-Sainte-Maxence et Pontpoint.

Les principales avancées du chantier

Un état de lieux sur l'avancement des travaux a permis de constater qu'à la fin de l'année 2007, l'accroissement des capacités de stockage du site s'élevait à plus de 4 millions de m³.

Avec les deux casiers de Verberie, réalisés à la fin de 2006, les travaux effectués sur les communes de Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence peuvent permettre la vidange des étangs, pour un premier abaissement en période hivernale et un deuxième à l'approche d'une forte crue.

La fin du chantier est prévue pour l'été 2008, afin de rendre opérationnel l'aménagement pour des fortes de crues dès l'automne 2008.



Casier de Verberie



Recalibrage du fossé des Dames

Protocole local d'indemnisation

Après l'étude agricole, confiée à la Chambre d'agriculture de l'Oise et menée en 2006, l'élaboration d'un protocole local de garantie aux agriculteurs a été engagée.

Ce document, qui vise à compenser les cas de dysfonctionnement de l'aménagement qui seraient préjudiciables aux exploitations agricoles, est rédigé par les services de l'Entente en liaison étroite avec la Chambre d'agriculture de l'Oise, s'agissant des préjudices cultureaux.

Sa validation par le Conseil d'administration de l'Entente est attendue en 2008.

Étangs de Pont-Sainte-Maxence

Un long travail de négociation auprès d'un propriétaire possédant 40 % des parcelles nécessaires à la réalisation de l'aménagement, a abouti dans le courant de l'année.

L'acquisition de trois étangs d'une superficie totale de 93 ha sur la commune de Pont-Sainte-Maxence, à l'intérieur d'un casier, présentant des potentialités écologiques très élevées, en particulier pour l'accueil des oiseaux d'eau, permet à l'Entente Oise-Aisne de développer des actions à caractère environnemental dans ses projets de lutte contre les inondations. Cette acquisition en échange d'une clause de renoncement de tout recours de la part du propriétaire d'autres plans d'eau sur le secteur, met fin à cinq années de négociation sur l'indemnisation des préjudices induits par la régulation d'office des niveaux de plans d'eau privés.

Le réaménagement de ces étangs se fera dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire des sites naturels de Picardie et le Parc naturel régional Oise pays de France. D'autres instances sont également sollicitées comme le Conseil général de l'Oise, l'Agence de l'eau, l'ADREPPE (*association environnementale locale*), la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Les premières propositions vont orienter les perspectives de réaménagement écologique de ces anciennes gravières. Elles sont issues de recommandations conjointes du Conservatoire des sites naturels de Picardie et du Parc naturel régional Oise pays de France.

La présence en bordure de ces étangs de la Trans'Oise, voie piétonne et cycliste réalisée par le Conseil général de l'Oise, va permettre une large ouverture au public dans des conditions de tranquillité et de respect de l'environnement les plus favorables.

Gestion automatisée des vannes

La consultation des entreprises pour l'automatisation des vannes a conduit à l'attribution du marché à l'entreprise INEO, implantée à Compiègne. La prestation sera réalisée en 2008.

Protection de Pontpoint

En 2007 les travaux de protection d'un quartier de Pontpoint, rentrant dans le cadre des travaux d'accompagnement du projet ont été lancés. A ce jour, cette protection est opérationnelle et seul l'ouvrage de relèvement des eaux pluviales en cas de crue reste à réaliser.



Étang de Pont-Sainte-Maxence

Le projet en chiffre

- **8 communes d'accueil** des travaux d'aménagement
- **54 communes riveraines bénéficiaires**
- **15 à 20 cm** d'abaissement de la ligne d'eau pour une crue similaire à celle de 1993
- **9,7 millions d'euros HT** pour l'investissement (*études, travaux, foncier, etc...*)
- **20 millions d'euros** de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue
- **140 000 euros** par an pour le fonctionnement (*à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires*)

Les intervenants

Maître d'ouvrage : Entente Interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents

Maîtrise d'oeuvre : HYDRATEC – BIEF (*bureaux d'ingénierie et d'études fluviales*)

Contrôleur SPS : Bureau VERITAS

Entreprises titulaires : EUROVIA-SETHY-DEHETP
INEO

Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Proisy (02)

Cette année, le projet de Proisy a franchi l'ensemble des étapes préalables au démarrage des travaux.

Après les enquêtes menées fin 2006, l'arrêté portant Déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les communes de Proisy et Malzy a été signé le 10 mai 2007 par le préfet de l'Aisne.

Le foncier

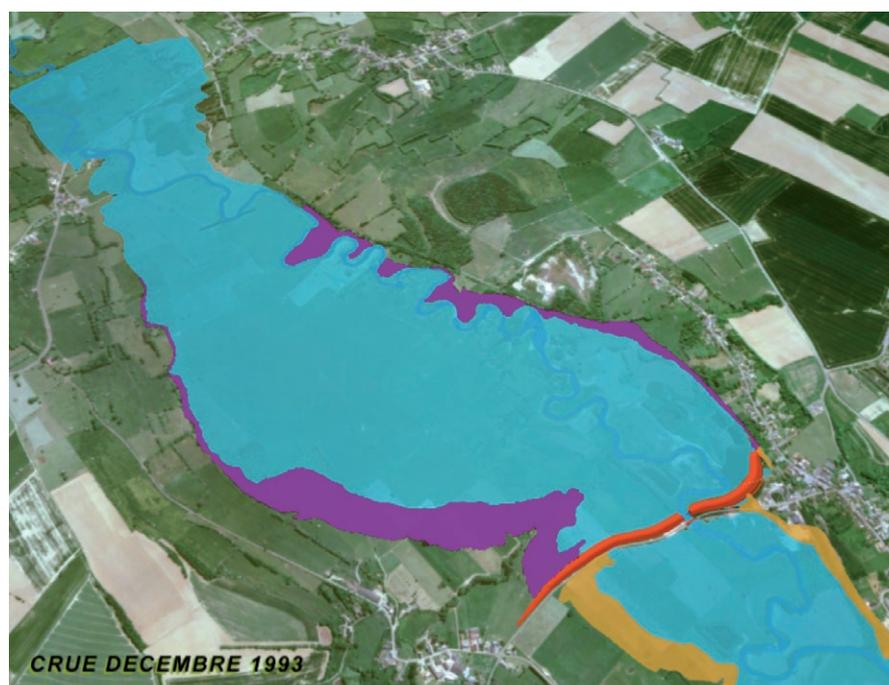
L'arrêté de servitudes de surinondation a été signé le 28 novembre 2007.

La concertation engagée les années précédentes, et qui a abouti fin 2006 à la signature du protocole local d'indemnisation des dommages agricoles, a concerné cette année les acquisitions foncières nécessaires aux emprises de l'ouvrage.

Les services de l'Entente ont dû suppléer l'opérateur foncier en charge de cette mission en menant eux-mêmes la concertation avec un grand nombre de propriétaires, notamment avec ceux dont les terrains à vocation agricole seront les plus impactés par la réalisation de l'ouvrage. La quasi-totalité des promesses de vente concernant les terrains situés sur les emprises de la future digue ont été signées lors des derniers mois de l'année.

Parallèlement à ces démarches, les services de l'Entente ont également mené la concertation avec les propriétaires des parcelles identifiées sous le nom de « fonds de jardins ». Ces parcelles sont situées en rive gauche de l'Oise et le fonctionnement de l'ouvrage impliquera une modification de leur inondabilité lors des plus fortes crues, ce qui a amené l'Entente Oise-Aisne à proposer des solutions d'indemnisation de cette contrainte.

La réunion du 7 décembre 2007 a permis de recueillir un consensus des propriétaires présents sur les modalités de suivi et d'indemnisation proposées. Un projet de délibération et de convention sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration en 2008.



- ◀ Surface inondée lors d'une crue comparable à celle de 1993
- Zone inondée de l'époque
- Secteur surinondé en raison de la digue
- Surfaces soustraites à l'inondation grâce à la digue

Les travaux

Après consultation, l'entreprise SETHY a été retenue pour la réalisation de l'ensemble des travaux.

L'approvisionnement des matériaux nécessaires à la construction de la digue a été défini les derniers mois. Ils proviendront à 85% du secteur de Flavigny-le-Grand et Beaurain pour la structure de la digue et à 15% de la carrière de la Potasse située sur la commune de Proisy pour assurer son étanchéité.

La proximité de ces carrières avec le site des travaux restreindra notablement les nuisances dues aux transports des matériaux.

L'objectif est de rendre opérationnel l'ouvrage pour l'hiver 2008-2009, avec un démarrage du chantier prévu fin février 2008.



Prairie inondée à Proisy

Le projet en chiffre

- **2 communes d'accueil** des travaux d'aménagement
- **4 communes** concernées par les servitudes de surinondation
- **18 communes riveraines** directement bénéficiaires
- **285 ha** de surface de stockage
- **8.2 millions d'euros HT** pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.) dont 600 000 € pour les mesures d'accompagnement, (à la charge de l'Entente et de ses partenaires financiers)
- **16 millions d'euros** de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue
- **100 000 euros TTC** par an pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires)

Les intervenants

Maître d'ouvrage : Entente Interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents

Maîtrise d'oeuvre : STUCKY

Entreprises titulaires : SETHY,
SPMC (coordinateur SPS)

Les projets d'aires de ralentissement de fortes crues du Petit Gland et du Gland à Saint-Michel et Watigny (02)

L'année 2007 a été marquée par la poursuite de la phase de « conception et concertation » de ce projet d'aires de surstockage sur les communes de Saint-Michel et Watigny, lancé dans le cadre du plan d'actions 2000-2006. Ce programme s'est notamment illustré par l'avancement de la phase d'avant-projet sommaire associée aux études hydrologique et hydraulique effectuées par le cabinet d'ingénieurs conseil STUCKY, et par la finalisation de relevés topographiques réalisés par le cabinet de géomètres CTD Géosystèmes. Entre avril et octobre 2007, trois nouvelles investigations ont été lancées : des reconnaissances géotechniques, un inventaire environnemental et le lancement d'un suivi piézométrique.

Engagées en juillet 2006 par le cabinet d'ingénieurs conseil STUCKY, maître d'œuvre de ce projet, la phase d'avant-projet sommaire ainsi que les études hydrologique et hydraulique se sont poursuivies tout au long de l'année 2007 et devraient être finalisées début 2008.

Le protocole d'indemnisation de l'Entente relatif aux travaux d'études de topographie et de sondages nécessaires à la préparation et à la réalisation de ce type d'aménagement a été adopté, permettant l'indemnisation rapide des exploitants agricoles concernés par les travaux de



La cuvette de Saint-Michel



Le Gland à Watigny

reconnaisances géotechniques. En effet, afin d'apprécier la nature des sols dans les secteurs susceptibles d'accueillir les aménagements et d'implanter des piézomètres pour le suivi de l'hydrogéologie des deux sites, un marché public de reconnaissances géotechniques avait été lancé en décembre 2006. Celui-ci a été attribué à la société Hydrogéotechnique Nord et Ouest en avril 2007.

Cette entreprise a ainsi lancé cette mission complémentaire en mai 2007 et a apporté en octobre 2007 les résultats relatifs à la composition des sols. Par ailleurs, cette prestation a également permis de disposer de piézomètres afin de suivre les niveaux des nappes sur les sites. Les relevés réguliers, pendant un an, sont assurés par le Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Oise amont (SIABOA).

Pour ajuster au mieux le temps des études, un marché d'inventaire environnemental, prélude de l'étude d'impacts des aménagements, avait été lancé en décembre 2006. Celui-ci a été attribué en avril 2007 pour une durée d'un an à la société Ateliers des territoires.

La concertation engagée sur les deux secteurs les années précédentes s'est ainsi poursuivie avec, entre autres, deux réunions les 11 et 14 mai 2007 respectivement dans les communes de Saint-Michel et Watigny. Ces réunions ont été l'occasion de présenter l'avancée des études hydrauliques et d'estimer à terme l'impact des différentes options d'aménagement.

Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Aire sur le secteur de Boureuilles (55)

La phase « études et concertation » est en cours. Les études détermineront précisément l'intégration de l'ouvrage dans le contexte hydraulique de la vallée, son dimensionnement avec un volume potentiel de stockage estimé à environ 1,7 M m³, ainsi que la définition et le dimensionnement des mesures compensatoires sur le secteur (*protections des berges à Varennes-en-Argonne, rétablissement des accès concernés par la surinondation, etc.*).

Deux sites pour l'écrêtement des crues étaient envisagés sur le secteur compris entre Neuville-en-Argonne et Varennes-en-Argonne. En effet, depuis la fin de l'année 2006, il a été envisagé conjointement avec M. Lamorlette, vice-président de l'Entente et Conseiller général du canton de Varennes-en-Argonne, de positionner plus en aval le projet de digue, vers Varennes-en-Argonne. Cette modification devrait permettre d'aboutir à un consensus local, la commune de Varennes-en-Argonne étant plus vulnérable aux fortes crues de l'Aire que la commune de Boureuilles dont les habitations sont nettement situées en hauteur par rapport au lit mineur de la rivière.

Depuis, des éléments de réponse sur l'intérêt hydraulique de ce deuxième site ont été apportés par le bureau d'études SAFEGE en juillet dernier. Le bureau d'études a procédé à plusieurs simulations basées sur le modèle hydraulique précédemment développé pour l'étude de 2005. Ces simulations se sont également appuyées sur la topographie la plus récente du site datant de 2007 et qui fut la première étape de ce projet.

Cette étude a montré que le second site envisagé possède une efficacité hydraulique indéniable mais apparemment moindre par rapport au premier site, celui de Boureuilles



La cuvette de Boureuilles



situé plus en amont. A l'inverse, si des contraintes existent effectivement, elles s'avèrent moins importantes que dans le cas du premier site situé plus en amont.

Lors d'une réunion relative aux actions des trois Etablissements publics territoriaux de bassin en Meuse, le 13 septembre 2007, des avancées significatives étaient attendues quant au choix du site d'écrêtement des crues. Une réunion d'information et de concertation avec les principaux acteurs de ce projet s'est récemment tenue à la mairie de Varennes-en-Argonne, le 5 décembre 2007. Par la suite, le Conseil municipal a délibéré en faveur de la poursuite des études sur Varennes-en-Argonne.

Le bureau d'études SAFEGE travaille depuis la fin de l'année sur la mission complémentaire qui déterminera précisément dans un premier temps le contexte hydrologique et hydraulique. La modélisation précise des écoulements conduira ensuite à apprécier les impacts des différents scénarios d'aménagement de la zone d'écrêtement des crues sur le fonctionnement hydraulique du bassin versant.

Enfin, dans le cadre des indemnités consécutives aux reconnaissances géotechniques à venir, le Conseil d'administration de l'Entente a récemment délibéré favorablement sur le barème relatif aux dommages potentiels consécutifs aux travaux d'études, de topographie et de sondages.

Ce barème d'indemnisation des dommages a été établi par la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Meuse. Dans les prochains mois, une campagne de sondages géotechniques sera donc lancée pour déterminer les caractéristiques géotechniques et hydrogéologiques du secteur.

Le site de Savigny-sur-Aisne (08)

Le site de Savigny-sur-Aisne, complémentaire du site de Boureuilles (55), permettrait d'atteindre un débit de l'Aisne régulé au décennal à Attigny, procurant sur ce secteur un gain d'environ 40 cm pour une crue analogue à celle de décembre 1993. L'agglomération de Reethel, très touchée par les inondations, bénéficierait de gains d'environ 15 cm sur le même événement, du fait d'affluents intermédiaires qui dégradent l'effet de ces deux aménagements. C'est pourquoi des actions sur les affluents significatifs préserveraient l'intérêt des ouvrages amont dans les secteurs sensibles ardennais.

Le choix du site de Savigny-sur-Aisne, en concertation avec l'ensemble des conseillers généraux des cantons traversés par l'Aisne, a induit des demandes d'explication de la stratégie de l'Entente ayant conduit à retenir ce site, par la profession agricole. L'année 2006 a été consacrée à plusieurs réunions techniques d'explications et d'échanges sous la présidence du Conseil général, qui ont abouti à une position de rejet affirmée par plusieurs courriers conjoints du président de la Chambre d'agriculture, du président de la FDSEA et du président des Jeunes agriculteurs.

La concertation s'en trouve ainsi prolongée.



La cuvette de Savigny-sur-Aisne

L'étude de faisabilité d'aménagements d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Varesnes (60)

L'étude de faisabilité d'aménagements de lutte contre les inondations sur le secteur de Varesnes, confiée au bureau d'étude SOGREAH, est achevée depuis fin 2006. L'étude a également porté sur l'expertise de la digue de protection actuelle de Varesnes. Les conclusions ont été présentées sous forme de préconisations sur les actions à entreprendre à la fois pour la pérennité de l'ouvrage et pour diminuer son impact sur les écoulements en crue, lors de la réunion du 28 novembre 2006 à la sous-Préfecture de Compiègne, réunion qui a regroupé l'ensemble des acteurs de ce dossier.



La digue de Varesnes

L'étude montre que la réalisation de casiers hydrauliques latéraux à l'Aisne sur ce secteur est difficilement réalisable. Et le diagnostic de l'état de stabilité de la digue actuelle démontre qu'elle ne peut rester en l'état car le risque d'une rupture brutale est trop important lors d'une forte crue. Des scénarios d'aménagements, dimensionnés pour une crue de période de retour centennale, ont alors été proposés, l'un comprenant le rehaussement et le confortement de la digue actuelle sur l'ensemble de son linéaire et le second préconisant le rehaussement et le confortement de la digue actuelle en sa partie nord, l'arasement de sa partie sud et la réalisation d'une contre-digue parallèle aux écoulements, au sud du village.

Ce dernier scénario permet de rétablir les écoulements naturels en lit majeur en rive gauche au sud de Varesnes et de diminuer l'impact de la digue sur les hauteurs d'eau en amont, sans toutefois aggraver les inondations au niveau du village. C'est également le seul scénario qui semble acceptable à la Police de l'eau au titre de la restitution d'un champ d'expansion des crues. Et dans ce contexte, les travaux de réalisation de digues de protections pour les villages de Pontoise-les-Noyon et de Couarcy, situés en aval, du secteur devront accompagner ceux de la digue de Varesnes.

La réunion du 29 novembre 2007, à la sous-préfecture de Compiègne, en présence du député de l'Oise, M. Gonnot, du conseiller général de l'Oise, M. Deguise, du sous-préfet de Compiègne, M. Aubert, des maires des communes du secteur de Varesnes et des associations riveraines, a permis de faire à nouveau le point sur les résultats de l'étude SOGREAH. Il a été conclu que l'Entente Oise-Aisne resterait en appui sur ce dossier en coopération avec la Police de l'eau. La maîtrise d'ouvrage pour les éventuels travaux pourrait être proposée à la communauté de communes du pays Noyonnais. Une nouvelle réunion est prévue en avril 2008 et devrait aboutir sur le choix du mode opératoire précis.

Le site de Montigny-sous-Marle (02)

L'Entente Oise-Aisne a accompagné, financièrement et techniquement, le Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval pour la réalisation d'un diagnostic des crues récentes de novembre 2002 et janvier 2003 par le bureau d'études Hydratec, qui a proposé des pistes d'actions de lutte contre les inondations de Marle, comportant deux volets complémentaires : des travaux de protections rapprochées et de suppression de « bouchons » hydrauliques dans la traversée de Marle, en complémentarité d'un aménagement de surstockage sur le site de Montigny-sous-Marle, en amont immédiat de l'agglomération sinistrée.

Toutefois, le site de surstockage retenu se situe sur une commune qui n'adhère pas au syndicat, et celui-ci a demandé à l'Entente de porter la maîtrise d'ouvrage de cet ambitieux projet. L'Entente, spécialisée sur ces sujets et disposant d'une visibilité auprès de la profession agricole de l'Aisne et de protocoles actant d'une confiance réciproque, a examiné cette demande présentée par des élus locaux qui se sont engagés à accompagner les services lors des phases de concertation.

Le président de l'Entente a accepté sous réserve d'une contribution additionnelle du Conseil général de l'Aisne à son budget, du fait d'une incidence bénéfique sur les crues de l'Oise non démontrée.

Le Conseil d'administration de l'Entente a voté une autorisation de programme en ce sens pour la première tranche fonctionnelle d'étude et de concertation, pour un montant de 600.000 € HT, lors de sa session du 4 octobre. Les aides attendues sont de 40% de l'Etat et de 33% du Conseil régional de Picardie.



Berges retalutées à Marle



L'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Syndicat intercommunal de la vallée du Thérain (SIVT) a commandé des études de faisabilité puis de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de trois aménagements statiques d'écrêtement des crues du Thérain, préjudiciables à de nombreuses agglomérations de l'Oise.

L'Entente Oise-Aisne, qui a accompagné financièrement ces études, s'est proposée pour assister le maître d'ouvrage au moment où il envisage la réalisation des travaux.

Ainsi, une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gracieux a été conclue entre le président du SIVT et l'Entente, concrétisant le rôle d'appui de l'Entente aux maîtres d'ouvrages locaux qui s'engagent dans des actions de lutte contre les inondations.

Les travaux devraient commencer une fois la maîtrise foncière obtenue, soit à partir de 2009.



Le Thérain



Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations

L'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne par l'Entente constitue l'axe principal de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation. L'objectif est de réduire pour l'avenir l'importance des dommages et pertes économiques et de limiter les drames humains occasionnés par les fortes crues telles celles de 1993 ou 1995 qui ont affecté l'ensemble du bassin.

L'Entente assure non seulement la maîtrise d'ouvrage pour les plus importantes opérations de cette nature mais aide aussi les collectivités qui souhaitent réaliser des aménagements ayant pour objectif l'abaissement des niveaux d'eau atteints lors des fortes crues. Ces aides sont apportées au taux de 50 % pour les études et 20 % pour les travaux.

La réalisation de protections localisées des zones urbaines exposées à de fréquentes inondations constitue le second axe de cette stratégie.

Des aides peuvent donc être apportées par l'Entente aux collectivités locales qui veulent prendre la maîtrise d'ouvrage de travaux de protection rapprochée des centres urbains existants dans les zones à risque soumises à une forte occupation des sols. Des aides aux taux respectifs de 50 % et de 10 % sont octroyées aux études et travaux correspondants sous condition de transparence hydraulique des aménagements.

Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des années 2003 à 2007, le nombre de projets de lutte contre les inondations subventionnés (étude et travaux), le montant des aides attribuées et le montant des dépenses éligibles relatives à ces projets.

La liste des projets subventionnés et des collectivités bénéficiaires est jointe en annexe.

Années	Montant des subventions attribuées (euros)				Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise-Aisne)	Conseil général de l'Aisne	Total		
2003	néant	74 673	néant	74 673	5	212 470
2004	néant	173 746	néant	173 746	6	442 249
2005	néant	36 160	néant	36 160	4	279 576
2006	néant	82 896	néant	82 896	7	131 799
2007	néant	410 136	néant	410 136	8	2 081 162
Opérations acceptées	néant	364 306	néant	364 306	7	1 622 862
Opérations à réserves	néant	45 830	néant	45 830	1	458 300



Programme de modernisation des pluviomètres - modélisation HYDROMATH

L'Entente Oise-Aisne contribue depuis plusieurs années à l'amélioration des outils dont disposent les services de l'Etat chargés de la mission de prévision et d'annonce des crues.

L'Entente avait assuré il y a quelques années la maîtrise d'ouvrage du développement d'un modèle "pluie-débit" sur les hauts bassins de l'Oise et de l'Aisne, capable de fournir une prévision fiable du débit des crues dans les hauts bassins de l'Oise à Hirson et de l'Aisne à Mouron, à partir des données pluviométriques qui doivent, pour cela, être recueillies en temps réel.

En effet, la prévision des crues en tête des bassins de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire est importante lorsqu'on sait que ces hauts bassins contribuent pour 60% au volume des eaux drainées par l'Oise vers la Seine au cours des épisodes de fortes crues.

Le logiciel développé par le groupement SAFEGE-CEMAGREF sous l'appellation "HYDROMATH" a été mis à disposition des Centres d'Annonce de Crue de Compiègne et de Reims en fin d'année 2001, mais son exploitation a été obérée par le nombre insuffisant de stations pluviométriques automatiques de Météo France sur les hauts bassins.

Ainsi, l'Entente Oise-Aisne avait proposé de porter une modernisation du réseau de pluviomètres nécessaires à sa bonne mise en oeuvre. Afin de permettre de développer les sources d'informations pluviométriques nécessaires aux Services de prévision des crues (SPC) de France, une convention cadre a été signée entre la Direction de l'eau du MEDAD et Météo France. Suite à cet accord, l'Entente Oise-Aisne a mis en suspens son action en attendant la réalisation effective du réseau ainsi échelonnée dans le temps.



Le SPC - Compiègne

Le réseau pluviométrique complémentaire sur les têtes des bassins de l'Oise et de l'Aisne mis en place par Météo France dans le cadre de la convention avec la Direction de l'eau a été achevé en 2007. Le SPC dispose de 4 des 6 pluviomètres prévus situés à Signy-le-Petit (*bassin de l'Oise*), Montcheutin, Buzancy et Chaumont-sur-Aire (*bassin de l'Aisne et de l'Aire*). Les deux derniers pluviomètres seront installés en 2008.

La modernisation de l'outil de prévision HYDROMATH a été lancée en 2007. Le marché a été remporté par le groupement Hydratec-Silogic qui a déjà développé l'outil de prévision du SPC pour le reste du bassin versant. L'objet de cette modernisation est d'une part l'adaptation du modèle existant afin qu'il puisse prendre en compte les nouvelles données pluviométriques disponibles, et d'autre part l'intégration de cet outil de prévision au modèle global de prévision MPOise.

Les études sont en cours, la réalisation devrait s'achever au printemps prochain et l'outil être complètement opérationnel pour la saison des crues de l'automne 2008.



Perspectives

Le programme d'écrêtement des fortes crues de bassin, issu des engagements de la Charte de gestion du risque, est de nouveau renforcé avec le vote des CPER 2007-2013. La solidarité de bassin ainsi confortée laisse envisager la réalisation de sept aménagements sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne.

En cette année propice à l'exposition de ses orientations, l'Entente a réaffirmé son rôle et ses missions structurantes en s'engageant d'une part dans une procédure de reconnaissance en tant qu'Établissement public territorial de bassin (EPTB) et d'autre part en se positionnant pour le transfert du Domaine public fluvial (DPF) *sous conditions*.

Des garanties financières pérennes pour le transfert du DPF feront l'objet d'une négociation prochaine avec l'Etat et VNF.

Je veillerai particulièrement au respect de nos missions statutaires et des engagements pris sur ces deux sujets vis-à-vis de nos membres, confortant l'avenir de l'Entente ainsi que son rôle prépondérant dans la mise en œuvre des actions de lutte contre les inondations et de reconquête des milieux.

Nos services sont à pied d'œuvre pour assurer la totale opérationnalité du site de Longueil-Sainte-Marie et le lancement des travaux sur le site de Proisy dont la réception est prévue pour l'hiver 2008-2009.

La stratégie de ralentissement dynamique étayée par une étude économique de la réduction du risque, bénéficie à présent de ces retours d'expérience permettant d'optimiser davantage les choix stratégiques de l'Entente. La synthèse de ces orientations stratégiques fera l'objet à court terme d'un examen attentif de nos membres et partenaires afin d'en valider les recommandations. La stratégie ainsi approfondie devrait permettre d'engager les études sur le site de Savigny-sur-Aisne. La régulation des affluents par des ouvrages rustiques en compléments d'infrastructures plus lourdes devrait parfaire le dispositif global.

Au-delà des actions sous sa maîtrise d'ouvrage, l'Entente accompagne également les collectivités en proposant un programme d'aides révisé ainsi que son assistance technique et expertise pour le développement de projets locaux dont l'enjeu majeur repose sur la réduction du risque.

Face à de tels enjeux humains, économiques et environnementaux, nécessitant plus que jamais un entretien de la mémoire du risque, nous nous devons d'agir ensemble avec solidarité et détermination.

Gérard SEIMBILLE
Président de l'Entente Oise-Aisne



Annexes

Rétrospective 2007

JANVIER

9 janvier 2007	Réunion du Comité consultatif associés aux études d'avant projet Canal Seine Nord Europe à Amiens (80)
10 janvier 2007	Réunion relative au protocole local de Longueil-Sainte-Marie à la Chambre d'Agriculture de Beauvais (60)
17 janvier 2007	Les services rencontrent M. Camp'huis, Directeur du CEPRI
18 janvier 2007	Rencontre du sous-préfet de Compiègne (60) afin d'évoquer l'avancement de des travaux de Longueil-Sainte-Marie, la connexion avec le canal à grand gabarit ainsi que le montage du comité de suivi
25 janvier 2007	Comité de suivi de Longueil-Sainte-Marie en Préfecture de Beauvais (60)

FÉVRIER

1 février 2007	Réunion avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt à Charleville-Mézières (08)
2 février 2007	Réunion avec la Direction Départementale de l'Équipement de la Meuse
8 février 2007	Inauguration de l'exposition itinérante à Pontoise (95)
8 février 2007	Formation sur les risques naturels à Pierrefonds (60)
12 février 2007	Réunion avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la DIREN Ile-de-France, relative au Plan Seine, à Nanterre (92)
13 février 2007	Réunion en présence de M. Seimille et d'associations de sinistrés sur les attentes et sur l'avancement des projets de l'Institution, en Mairie de Pontoise (95)
14 février 2007	Les services rencontrent les membres de l'Union des syndicats de l'Aisne afin d'aborder la maîtrise d'œuvre des travaux en rivières
15 février 2007	Colloque «Prévention des inondations : bilan et perspectives» au Ministère de l'écologie et du développement durable à Paris
19 février 2007	Réunion technique de programmation des travaux 2007 sur les rivières domaniales non navigables
20 février 2007	Les services rencontrent Mme Guyon, sous-préfète de Vervins, afin de présenter le projet de Proisy (02)

MARS

1 mars 2007	Comite technique
2 mars 2007	Réunion portant sur le transfert du Domaine public fluvial (DPF) à Paris
12 mars 2007	Inauguration de l'exposition itinérante à Cergy-Pontoise (95)
13 mars 2007	M. Seimille participe à l'assemblée générale de l'AFEPTB au Sénat à Paris
14 mars 2007	Réunion en présence du Parc naturel régional, du Conseil général, de la Fédération de pêche de l'Oise et du maire de Pont-Saint-Maxence portant sur le dispositif de suivi de Longueil-Sainte-Marie et l'acquisition des étangs de la boucle de Pont-Sainte-Maxence (60)
15 mars 2007	Bureau
15 mars 2007	Commission d'appel d'offres relative à la réalisation des ouvrages et des aménagements annexes de l'aire de ralentissement des crues de l'Oise à Proisy Commission d'appel d'offres portant sur les travaux d'électrification des vannages de l'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie
15 mars 2007	Réunion avec la Chambre d'agriculture de l'Oise portant sur le protocole de Longueil-Sainte-Marie à Beauvais (60)
22 mars 2007	M. Seimille participe au Conseil d'administration du CEPRI au Sénat
28 mars 2007	Négociation du Contrat de projets interrégional plan seine 2007-2013
29 mars 2007	Comité syndical de l'Union des syndicats de l'Aisne
30 mars 2007	Comité de gestion des « Prairies inondables de Noyon (60) » en présence du Conservatoire des sites naturels de Picardie

AVRIL

5 avril 2007	Commission d'appel d'offres
5 avril 2007	Conseil d'administration
12 avril 2007	Réunion de concertation pour l'élaboration du plan de prévention des risques de la vallée de l'Aisne, en sous-préfecture de Soissons (08)
24 avril 2007	Les services rencontrent la DIREN Ile-de-France

MAI

10 mai 2007	Visite technique des gravières réaménagées de l'entreprise Lafarge à Rivecourt (60)
10 mai 2007	Réunion relative au protocole local de Longueil-Sainte-Marie à la Chambre d'Agriculture de l'Oise
11 mai 2007	Le marché relatif à l'inventaire environnemental, prélude à l'étude d'impact du projet de Saint-Michel et Watigny est présenté par M. Thomas, Conseiller général, et les services de l'Entente en mairie de Saint-Michel en présence du conseil municipal
14 mai 2007	Le marché relatif à l'inventaire environnemental, prélude à l'étude d'impact du projet de Saint-Michel et Watigny est présenté par M. Thomas, Conseiller général, et les services de l'Entente en mairie de Watigny en présence du conseil municipal
16 mai 2007	Commission d'appel d'offre
24 mai 2007	Commission d'appel d'offre
29 mai 2007	Réunion avec le Parc naturel régional Oise pays de France relative au suivi environnemental de l'aménagement
31 mai 2007	Comité technique

JUIN

8 juin 2007	Visite technique des étangs de Pontpoint (60)
11 juin 2007	Participation à une réunion de Bureau du Syndicat intercommunal de gestion et de mise en valeur de l'Aisne non navigable axonaise
13 juin 2007	Présentation du programme 2007 des travaux morphologiques sur la rivière Oise domaniale non navigable en Mairie de Compiègne (60)
13 juin 2007	Le programme de travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente sur la rivière Aisne pour l'année 2007 est présenté en Mairie d'Asfeld (08)
15 juin 2007	Réunion en présence de Mme Masso (DGS Hirson), M. Mazel, M. Predhomme (président du SIABOA), relative aux protections contre les inondations de la ville d'Hirson (02)
19 juin 2007	Réunion relative au transfert du Domaine public fluvial avec la DIREN Ile-de-France et le Service de la navigation de la Seine
22 juin 2007	Bureau
26 juin 2007	Les services rencontrent M. Dunglas
26 juin 2007	Rencontre des nouveaux interlocuteurs de la DIREN Picardie (Amiens)
27 juin 2007	Réunion relative au protocole local de Longueil-Sainte-Marie à la Chambre d'Agriculture de l'Oise
28 juin 2007	Les services participent à la Commission locale de l'eau Oise Aronde en mairie de Compiègne

AOÛT

1 août 2007	Réunion avec les services de l'Agence de l'eau portant sur l'aide au fonctionnement de l'Entente
31 août 2007	Réunion relative au transfert du Domaine public fluvial à Paris, avec l'ensemble des directeurs d'EPTB

SEPTEMBRE

5 septembre 2007	Rencontre des services avec le sous-préfet de Compiègne (60)
6 septembre 2007	Comite technique
7 septembre 2007	Les services rencontrent Initialité
10 septembre 2007	Rencontre des agriculteurs de Pontpoint et visite de chantier (60)
11 septembre 2007	Réunion des services avec la Direction départementale de l'équipement à Charleville-Mezières (08)
13 septembre 2007	Bureau
13 septembre 2007	Le programme de travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente sur la rivière Aisne pour l'année 2007 est présenté en mairie de Bourg-et-Comin (02)
26 septembre 2007	Formation sur les risques naturels à Vervins (02)

OCTOBRE

2 octobre 2007	Commission géographique des Vallées d'Oise à Compiègne (60)
4 octobre 2007	Conseil d'administration
5 octobre 2007	Réunion relative aux aides du Conseil régional de Picardie à Compiègne (60)
9 octobre 2007	Réunion relative au transfert du Domaine public fluvial avec la DIREN Ile-de-France et le Service de la navigation de la Seine
11 octobre 2007	Rencontre avec le Service de la navigation de la Seine au sujet du règlement d'eau de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie et du transfert du DPF
12 octobre 2007	Les services rencontrent le directeur de secteur Vallées d'Oise de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
16 octobre 2007	Réunion de coordination des services d'appui aux PAPI à Paris
16 octobre 2007	Inauguration de l'exposition itinérante à Hirson (02)
26 octobre 2007	les services rencontrent M. Vaurs, maire de Noyon, afin d'évoquer les inondations de juin 2007 sur le secteur
26 octobre 2007	Visite de terrain à Guiscard (60)
30 octobre 2007	Rencontre avec M. Assouline du Conseil général de l'Oise à Beauvais (60)
31 octobre 2007	Visite de terrain de la centrale hydro-électrique à Bourg-et-Comin (02)

NOVEMBRE

8 novembre 2007	Réunion avec Voies navigables de France à Paris au sujet de la mise en place de redevances dans le cadre du transfert du DPF
8 novembre 2007	Commission géographique Ile-de-France
12 novembre 2007	Les services rencontrent M. Sylla, président du Syndicat de la vallée du Thérain à Mouy (60) afin d'aborder le projet de trois bassins d'écrêtement des crues
13 novembre 2007	M. Seimbille inaugure la pose d'un repère de crue à Verneuil-en-Halatte (60)
15 novembre 2007	Bureau
26 novembre 2007	Rencontre des partenaires pour l'élaboration du prochain programme pluriannuel de travaux sur les rivières Oise et Aisne domaniales non navigables
29 novembre 2007	Réunion relative au devenir de la digue de Varesnes (60) en sous-préfecture de Compiègne en présence des élus concernés.

DÉCEMBRE

3 décembre 2007	Réunion avec le Syndicat de la Verse (60) et les élus locaux touchés par les inondations en juin 2007. Elaboration d'un programme d'actions
5 décembre 2007	Présentation du programme des études sur le projet d'aménagement en mairie de Varennes-en-Argonne (55)
6 décembre 2007	Conseil d'administration annulé faute de quorum
7 décembre 2007	Rencontre des propriétaires de fonds de jardins à Proisy (02)
7 décembre 2007	M. Seimbille et les services rencontrent M. Huré, président du Conseil général des Ardennes, et M. Guillaumin, DGS
13 décembre 2007	Conseil d'administration
21 décembre 2007	Accueil d'une délégation Chinoise du Sichuan

Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2007

N° délibération **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2007**

07-01	Approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'administration du 7 décembre 2006
07-02	Règlement intérieur de l'Entente Oise Aisne
07-03	Aides complémentaires apportées aux collectivités (révision d'assiette)
07-04	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration sans réserves
07-05	Aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations sans réserves
07-06	Passation de convention de mandat pour la réalisation des travaux de confort du projet de Longueil-Sainte-Marie
07-07	Maîtrise foncière du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie
07-08	Acquisition de deux parcelles sur la commune de Verberie dans le cadre du projet de Longueil-Sainte-Marie
07-09	Versement des indemnités de prise de possession anticipée des terrains des emprises du projet de Longueil-Sainte-Marie
07-10	Saisine du juge des expropriations pour l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation du projet de Longueil-Sainte-Marie
07-11	Maîtrise foncière du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy
07-12	Versement des indemnités de prise de possession anticipée des terrains des emprises du projet de Proisy
07-13	Saisine du juge des expropriations pour l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation du projet de Proisy
07-14	Approbation du compte de gestion et du compte administratif pour l'année 2006
07-15	Affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2006
07-16	Suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe
07-17	Suppression d'un poste de technicien supérieur et création d'un poste de technicien supérieur principal
07-18	Approbation du plan d'effectifs
07-19	Déclaration de projet d'intérêt général de l'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy
07-20	Mandat donné à Maître Anne Bolliet pour ester en justice

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2007

07-21	Approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 avril 2007
07-22	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration sans réserve
07-23	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration avec réserves
07-24	Aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations avec réserves
07-25	Aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations avec réserves
07-26	Maîtrise foncière du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie
07-27	Indemnisation des boisements sur les parcelles des emprises du Projet de Longueil-Sainte-Marie
07-28	Acquisition de trois étangs sur la commune de Pont-Sainte-Maxence dans le cadre du projet de Longueil-Sainte-Marie
07-29	Maîtrise foncière du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy
07-30	Indemnisation des boisements sur les parcelles des emprises d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy
07-31	Entretien des ouvrages de l'Entente du Projet d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy, situés sur le domaine communal ou départemental
07-32	Location de terrain pour permettre la réalisation des travaux du Projet d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy
07-33	Engagement de la phase «conception et concertation» d'un aménagement de surstockage sur le site de Montigny-sous-Marle
07-34	Approbation du budget supplémentaire 2007
07-35	Création de l'emploi de chargé de la communication
07-36	Plan d'effectifs de l'Entente Oise-Aisne

N° délibération **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DÉCEMBRE 2007**

07-37	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 octobre 2007
07-38	Modalités financières liées au transfert du Domaine public fluvial
07-39	Reconnaissance de l'Entente en tant qu'EPTB et de son périmètre
07-40	Approbation des objectifs et taux d'aides aux collectivités
07-41	Aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations sans réserve
07-42	Contrat global pour l'eau 2008-2012 entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Entente
07-43	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration sans réserves
07-44	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration avec réserves
07-45	Approbation de la programmation 2008 des aides aux collectivités locales pour les études et travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau
07-46	Mandat donnée à l'Entente-Oise Aisne pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration sur les rivières domaniales Oise et Aisne
07-47	Programme 2008 de travaux à réaliser pour l'Entente, maître d'ouvrage, en rivières domaniales non navigables Oise et Aisne
07-48	Engagement d'une étude de maîtrise d'œuvre, diagnostic et programmation, sur les rivières domaniales non navigables Oise et Aisne
07-49	Programme interrégional 2007-2013
07-50	Maîtrise foncière du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie
07-51	Maîtrise foncière du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy
07-52	Demande d'aide au fonctionnement 2008 des services auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de l'Etat
07-53	Mise en place d'un ratio promus-promouvables
07-54	Renouvellement de l'adhésion de l'Entente Oise Aisne au COS de la ville de Compiègne pour l'année 2008 et au versement de la subvention correspondante au COS
07-55	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le retraitage du dépliant associé à l'exposition itinérante
07-56	Mandat donné au Cabinet Boivin pour ester en justice
07-57	Renouvellement et augmentation de la ligne de trésorerie
07-58	Participations des Départements à inscrire au budget primitif 2008
07-59	Vote du budget primitif 2008
07-60	Plan d'effectifs de l'Entente Oise-Aisne
07-61	Indemnisation des dommages agricoles consécutifs aux sondages géotechniques sur le site de Boureuilles / Varennes-en-Argonne

Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Oise de 2002 à 2007 (circulaire ministérielle du 1^{er} octobre 2002)

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Montant engagé à la fin 2007	Taux d'Engagement à la fin 2007	Montant des dépenses justifiées à la fin 2007	Taux des Dépenses justifiées à la fin 2007
CPER 2002/1 Maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage et études complémentaires associées		320 143 € T.T.C	320 143 € T.T.C	100,00%	320 143 € T.T.C	100,00%
CPER 2002/2 Aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites pilotes de Proisy et de Montmacq	Conduite d'opérations, Maîtrise d'œuvre, Etude de l'onde de rupture, Travaux géotechniques, Etudes d'impact, Levés topographiques, Etudes des protections rapprochées complémentaires, Photomontages, Reproduction de documents.	560 000 € T.T.C	558 813 € T.T.C	99,79%	522 863 € T.T.C	93,37%
CPER 2002/3 Etudes de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire pour réduire le risque inondation	Etudes d'aménagements hydrauliques, Travaux topographie.	435 000 € T.T.C	432 566 € T.T.C	99,44%	432 566 € T.T.C	99,44%
CPER 2003/1 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : conception et concertation	Maîtrise d'œuvre, Gestion des opérations foncières, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Etudes environnementales spécifiques.	501 000 € HT	500 419 € H.T	99,88%	440 367 € H.T	87,90%
CPER 2003/2 Reconnaissance hydrogéologiques préalables à l'identification de nouveaux sites potentiels d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues	Etudes hydrogéologiques, Campagne de mesures hydrométriques, Travaux de nivellement, Opération de forage, Pompage et nivellement.	120 000 € H.T	117 123 € H.T	97,60%	117 123 € H.T	97,60%
CPER 2003/3 Etude de définition préalable à l'approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise		30 000 € H.T	30 000 € H.T	100,00%	30 000 € H.T	100,00%
CPER 2003/4 Relevés bathymétriques sur l'Aisne et l'Aire		46 900 € H.T	46 900 € H.T	100,00%	46 900 € H.T	100,00%
CPER 2003/5 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : travaux, acquisitions foncières, indemnisation (rive gauche)	Travaux, Acquisition foncière, Indemnisations, Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage associée aux travaux	6 000 000 € H.T	5 991 739 € H.T	99,86%	3 868 986 € H.T	64,48%
CPER 2004/1 Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et actions de communication associées et exposition itinérante	Marchés de prestations intellectuelles	900 000 € T.T.C	899 273 € T.T.C	99,92%	827 727 € T.T.C	91,97%
CPER 2004/2 Elaboration d'un protocole d'accord entre la profession agricole et l'Entente Oise-Aisne pour l'indemnisation des préjudices engendrés par la création et le fonctionnement des aires de surstockage	Etude agricole et foncière, Expertise juridique et assistance à la rédaction du protocole d'accord, Publication et diffusion du document.	100 000 € T.T.C	89 691 € T.T.C	89,69%	89 595 € T.T.C	89,60%
CPER 2004/3 Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons	Etude, Campagne de suivi hydrométrique, Acquisition de données hydrobiologiques, Acquisition de données topographiques	200 000 € H.T	170 950 € H.T	85,48%	170 074 € H.T	85,04%
CPER 2004/4 Mission de définition préalable à l'engagement d'un programme de modernisation du réseau de pluviomètres pour la prévision des crues et actions complémentaires associées	Etude de définition, Maîtrise d'œuvre, Adaptation du logiciel Hydromath pour y intégrer l'ensemble des données issues du réseau de pluviomètres modernisés	80 000 € H.T	60 500 € H.T	75,63%	18 100 € H.T	22,63%
CPER 2004/5 Etude technique préalable à la maîtrise d'œuvre d'un projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Varesnes (60)	Etude hydraulique et environnementale	50 000 € H.T	48 171 € H.T	96,34%	48 171 € H.T	96,34%

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Montant engagé à la fin 2007	Taux d'Engagement à la fin 2007	Montant des dépenses justifiées à la fin 2007	Taux des Dépenses justifiées à la fin 2007
PAPI 2005/1 Appui aux collectivités pour la pose de repères de crues	Réalisation et diffusion d'une plaquette à destination des maires relative à l'information sur la démarche de pose de repères de crues, Recensement des repères existants par un géomètre et constitution d'une base de données S.I.G., Achat des différents supports constitutifs de repères, Identification des sites, Fourniture de repères et nivellement par un géomètre.	80 000 € T.T.C	48 986 € T.T.C	61,23%	32 361 € H.T	40,45%
CPER 2005/2 Engagement de la phase «maîtrise foncière, procédures administratives et travaux» du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy	Réalisation des infrastructures de base, Travaux connexes et compensatoires, Travaux d'accompagnement, Provision pour mesures compensatoires environnementales, Maîtrise d'œuvre, Opérations foncières, Equipements nécessaires au suivi du fonctionnement des ouvrages, Actions de communication.	8 200 000 € H.T	6 827 259 € H.T	83,38%	1 243 710 € H.T	15,17%
CPER 2006/1 Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Boureuilles (55); phase conception et concertation	Maîtrise d'œuvre conjointe des phases d'études (AVP renforcé) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	550 000 € H.T	464 514 € H.T	84,46%	4 370 € H.T	0,79%
CPER 2006/2 Engagement de l'opération en rive droite du programme de réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Longueil-Sainte-Marie (60); phase acquisition et travaux opération n° 2	Maîtrise d'œuvre sur les phases travaux, Acquisition des emprises (marché de l'opérateur foncier et frais d'enregistrement) Travaux.	3 400 000 € H.T	1 378 178 € H.T	40,53%	1 227 251 € H.T	36,10%
CPER 2006/3 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02); phase conception et concertation	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP, PRO) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	840 000 € H.T	638 448 € H.T	76,01%	25 555 € H.T	3,04%
CPER 2006/4 Engagement de la phase conception et concertation du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues sur le site de Savigny-Sur-Aisne (08)	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP renforcé) et étude de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Etude hydraulique, Etude piscicole, Actions de communication et éditions.	680 000 € H.T	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%

Indicateurs d'activités

Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2007

Tableau 1 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil général de l'Aisne pour les travaux d'entretien et de restauration de rivières en 2007

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
ENTRETIEN, Programme 2007							
E05/04	SIA de la Vallée de l'Automne	60 02	1 462	2 339	0	Entretien de l'Automne programme 2005	5 848
E06/06	SIAG de la Vallée de la Serre Aval	02	12 613	-7 830	7 568	Entretien de la Serre tranche 8	175 065
E06/08	SIC des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	28 401	14 581	17 041	Travaux d'entretien des affluents de l'Ardon et de l'Ailette	190 756
E06/10	SIC des Deux Vallées	02	2 340	1 020	1 404	Entretien des rus de Vendresse et du Grand Marais tranche 8	17 024
E06/11	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieure	51	8 750	5 863	0	Entretien programme 2006	56 000
E06/12	SI pour le Curage de la Rive	02	2 166	5 358	1 300	Entretien programme 2006	21 664
E06/14	ASA du Bourgeron	08	1 035	666	0	Entretien du ruisseau du Bourgeron programme 2006	7 100
E06/15	ASA de la Vallée de la Loire	08	2 229	1 308	0	Entretien programme 2006	14 565
E06/16	ASA du Ruisseau de Saulces	08	2 078	1 223	0	Entretien du ruisseau de Saulces programme 2006	14 990
E06/17	SIAE de la Crise et de ses affluents	02	6 373	5 110	3 824	Entretien de la Crise	38 210
E06/18	SI du Bassin de l'Esches	60	17 183	6 148	0	Entretien programme 2006	122 097
E06/19	SIAA de la Vallée du Sausseron	95	2 174	314	0	Entretien programme 2006	17 834
E06/21	ASA de la Vallée de l'Aire	08	5 317	4 204	0	Entretien programme 2006	32 028
E06/22	SIAE de la Thève	02	15 441	24 706	0	Entretien programme 2006	61 764
E06/24	SIC des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	3 881	6 210	2 329	Entretien de l'Ailette tranche 7	17 340
E06/25	SD des Marais de la Basse Ailette	02	3 010	4 816	1 806	Entretien des affluents et sous affluents tranche 4	13 260
E06/26	SIAG de l'Oise Aval et de ses affluents	02	11 173	17 877	6 704	Entretien de l'Oise et de ses affluents tranche 8	44 692
E07/01	SIAE de la Divette	60	10 394	16 631	0	Entretien tranche 3	43 312
E07/02	SIA du ru de Beurepaire	02	8 446	13 513	5 067	Entretien du ru de Beurepaire tranche 7	33 782
E07/03	SD des Marais de la Basse Ailette	02	15 115	24 184	9 069	Entretien de la rivière Ailette tranche 9	75 308
E07/04	SIAG de la Vallée de la Serre Aval	02	9 967	31 894	5 980	Entretien tranche 9	99 670
E07/05	SI de la Haute Vallée du Matz	60	330	1 056	0	Maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux d'entretien	3 300
E07/06	SIA du bassin de l'Oise Amont	02	12 406	19 850	7 444	Entretien de l'Oise et de ses bras dans Guise tranche 3	49 624
E07/07	SIC des Deux Vallées	02	4 328	6 924	2 597	Entretien des rus de Vendresse et du Grand Marais tranche 9	17 312
E07/08	SIA de l'Oise Moyenne	02	22 465	35 944	13 479	Entretien de l'Oise tranche 4	89 861
E07/09	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieure	51	13 804	22 087	0	Entretien régulier des cours d'eau programme 2007	55 217
E07/10	SIRE du ru le Rhôny	60	2 347	7 511	0	Entretien tranche 1	23 472
E07/11	SD des Marais de la Basse Ailette	02	1 754	5 611	1 052	Entretien des affluents et sous-affluents, tranche 5	17 536
E07/12	SIAE de la Thève	02	6 208	19 867	0	Entretien programme 2007	62 084
E07/13	ASA de la Vallée de la Loire	08	333	1 065	0	Entretien programme 2007	3 327
E07/14	SIAE de la Vallée du Matz	60	2 750	8 800	0	Entretien tranche 2	27 499
E07/15	SMEPA des berges de l'Oise	95	12 250	19 600	0	Restauration des berges de l'Oise tranche 1	49 000
E07/16	SI de la Vallée du Thérain	60	493	789	0	Entretien programme 2005	1 973
E07/17	SI de la Vallée du Thérain	60	12 621	20 194	0	Entretien programme 2006	50 484
E07/18	SIA de l'Ardre	51	4 696	7 513	0	Entretien programme 2007	18 783
E07/19	ASA du Bourgeron	08	824	2 637	0	Entretien programme 2007	8 239
E07/20	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	15 000	24 000	0	Entretien programme 2005 tranche 3	60 000
E07/21	SIAG de l'Oise Aval et de ses affluents	02	4 373	13 994	2 624	Entretien de l'Oise aval et de ses affluents tranche 9	43 731
E07/22	ASA de la Vallée de l'Aire	08	1 492	4 775	0	Entretien programme 2007	14 923
TOTAL			288 023	402 352	89 287		1 698 674 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
ENTRETIEN, Programme 2007							
590	ASA de la Vallée de la Loire	08	1 197	1 915	0	Entretien programme 2007	4 787
585	SIAE de la Vallée du Matz	60	8 113	12 980	0	Entretien tranche 2	32 450
589	ASA du ruisseau de Saulces	08	5 158	8 252	0	Entretien programme 2007	20 631
592	SI de la Vallée du Thérain	60	10 756	17 210	0	Entretien programme 2007	43 024
586	SIAE du Bassin Versant de la Verse	60	13 858	22 172	1 758	Entretien programme 2007 tranche 2	55 430
563	SIAG du ru du Voidon	02	423	676	254	Entretien du ru du Voidon tranche 7	1 690
598	ASA de la Vallée de l'Aire	08	4 276	6 841	0	Entretien programme 2007	17 103
566	SIC des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	7 048	11 277	4 229	Entretien de l'Ailette, le Sart l'Abbé, la berjamaïne et le Polton tranche 8	28 192
614	SIC des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	4 331	6 929	2 598	Entretien de l'Ailette, le Sart l'Abbé, la berjamaïne et le Polton tranche 9	17 322
597	ASA du Bourgeron	08	3 000	4 800	0	Entretien programme 2007	12 000
596	SIC des Deux Vallées	02	11 950	19 120	7 170	Entretien tranche 10	47 800
612	SIAE de la Divette	60	11 811	18 897	0	Entretien tranche 4	47 242
235	Syndicat de la Haute Vallée du Matz	60	12 377	19 803	0	Entretien tranche 10	49 508
620	SIA du bassin de l'Oise Amont	02	10 689	17 102	6 413	Entretien de l'Oise et de ses différents bras entre Guise et Bernot tranche 4	42 755
564	SIAG de l'Oise Aval et de ses affluents	02	12 395	19 832	7 437	Entretien de l'Oise aval et de ses affluents tranche 9	49 581
615	SIAG de l'Oise Aval et de ses affluents	02	12 312	19 698	7 387	Entretien de l'Oise aval et de ses affluents tranche 10	49 246
619	SIA de l'Oise Moyenne	02	27 768	44 428	16 661	Entretien de l'Oise tranche 6	111 070
626	SIA du ru de Retz	02	2 184	3 494	1 310	Entretien tranche 8	8 735
599	SIA et l'Assainissement de la vallée du Sausseron	95	4 104	6 566	0	Entretien programme 2007 du Sausseron	16 416
623	SIAG de la Vallée de la Serre Aval	02	38 415	61 464	23 049	Entretien de la Serre, la Souche et le Vilpion tranche 10	153 660
579	Communauté de communes de la Vallée de la Suippe	51	21 224	42 448	0	Etude d'aménagement, d'entretien et de valorisation de la Suippe	84 895
595	SI de la Vallée du Thérain	60	19 771	31 634	0	Entretien tranche 3 - programme 2008	79 085
631	SIEA des rus de Bernes et des Planchettes	60	8 594	13 751	0	Entretien tranche 2	34 377
611	SIAE de la Crise et de ses affluents	02	12 973	20 756	7 784	Entretien de la Crise et de ses affluents tranche 8, programme 2008	51 890
635	SIAE du Bassin Versant de la Verse	60	12 384	19 814	0	Entretien de la Verse programme 2008	49 535
616	SIA du ru de Beaurepaire	02	4 242	6 787	2 545	Entretien du ru de Beaurepaire - tranche 9	16 968
634	SI de la Vallée de la Presles	95	13 025	20 839	0	Entretien de la Presles et de ses affluents - Programme 2007	52 098
TOTAL			294 373	479 486	88 594		1 177 490 €

Subventions entretien versées	288 023	402 352	89 287	1 698 674 €
Subventions entretien attribuées	294 373	479 486	88 594	1 177 490 €
Total	582 396	881 838	177 881	2 876 164 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
RESTAURATION, Programme 2007							
R07/01	SIGM de l'Aisne non navigable Axonaise	02	9 614	134 602		Etablissement du schéma directeur de gestion de la vallée de l'Aisne	242 450
R04/13	CC du Centre Argonne	55	7 113	0		Etude préalable à la restauration et à l'entretien de l'Aire et de ses affluents	12 447
R04/15	SI de la Vallée du Ru de Presles	95	13 913	9 290		Etude diagnostic et aménagement pour le ru de Presles	54 774
R05/12	AAPPMA de la Vallée de l'Oise amont	55	2 130	3 409	1 278	Aménagement d'une frayère à brochets	12 713
R05/17	SIA du Bassin de l'Ysieux	95	10 672	21 344	0	Aménagement des berges de la Nouvelle Thève	53 360
R05/19	SI de la Vallée du Thérain	60	1 426	981	0	Etude pour les travaux de restauration programme 2003/2007	8 952
R06/02	SIAG de la Vallée de la Serre Aval	02	40 417	18 222	0	Aménagement du Vilpion et de la Serre à Marle, tranche 4	340 840
R06/06	SD des Marais de la Basse Ailette	02	6 218	3 266	3 731	Restauration des affluents et des sous affluents tranche 6	41 450
R06/08	ASA de la Vallée de l'Agron	08	4 259	3 073	0	Restauration programme 2006	23 382
R06/09	ASA de la Vaux	08	3 380	2 641	0	Restauration programme 2006	27 508
R06/10	ASA de la Dyonne et du Plumion	08	3 858	3 000	0	Restauration programme 2006	25 500
R06/12	SIAG de la Vallée de la Serre Aval	02	53 628	70 574	32 177	Travaux d'aménagement hydraulique du Vilpion à Marle tranche 5	387 787
R06/13	SIGM de l'Aisne non navigable Axonaise	02	8 989	4 794	5 394	Aménagement de berges à Guignicourt	59 930
R06/14	SIAG du ru du Voidon	02	2 946	4 713	1 768	Restauration du ru du Voidon tranche 6	13 170
R06/15	SIA du bassin de la Vesle	51	3 843	53 799	0	Etude pour la définition d'un programme pluriannuel	96 442
R07/02	SIAG du Vilpion Amont et affluents	02	9 436	132 098	0	Etablissement du schéma directeur de gestion du Vilpion amont	235 890
R07/03	SIA de l'Oise Moyenne	02	0	108 851	40 819	Aménagement des berges de l'Oise le long de la voie ferrée à Ribemont	272 127
R07/04	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	89 323	282 463	53 594	Restauration des berges de l'Oise à Guise tranche 7 volet «restauration»	893 233
R07/05	ASA du ruisseau de Saulces	08	1 412	4 518	0	Restauration du lit mineur et des berges de la Saulces tranche 1	14 118
R07/06	SIAE de la Thève	02	2 324	7 437	0	Remise en état du vannage des étangs de Comelle	23 240
R07/07	SIA du Ru de Retz	02	1 484	4 747	890	Restauration tranche 10	14 835
R07/08	SIA de l'Oise Moyenne	02	240	769	144	Etablissement des plans du réseau hydrographique	2 402
R07/09	SD des Marais de la Basse Ailette	02	731	2 338	438	Etablissement des plans du réseau hydrographique	7 308
R07/10	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	1 649	2 638	989	Restauration des berges sur le Petit Gland- Any Martin Rieux	6 595
R07/11	ASA de la Dyonne et du Plumion	08	1 781	5 698	0	Restauration programme 2007	17 805
R07/12	ASA de la Vallée de l'Agron	08	1 157	3 702	0	Restauration tranche 7	11 570
R07/13	SIA de l'Oise Moyenne	02	323	516	194	Aménagement des berges, commune de Sissy tranche 1	1 291
R07/14	SIAG du ru du Voidon	02	762	2 438	457	Restauration du ru du Voidon tranche 7	7 617
R07/15	SIA du ru de Retz	02	236	756	142	Etablissement des plans du réseau hydrographique	2 963
TOTAL			283 263	892 678	142 014		2 602 028 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
RESTAURATION, Programme 2007							
593	ASA de la Vallée de l'Agron	08	5 971	9 553	0	Restauration tranche 7	23 882
591	ASA de la Dyonne et du Plumion	08	7 012	11 219	0	Restauration programme 2007	28 047
115	SI de la Vallée du Thérain	60	5 283	8 452	0	Restauration programme 2004	21 130
577	SIAG du ru du Voidon	02	4 000	28 000	0	Etude d'aménagement et de gestion du ru du Voidon	40 000
R07/01	SIGM de l'Aisne non navigable Axonaise	02	209	1 463	0	Acquisition de données	2 090
548	SIC des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	95 900	153 440	57 540	Etude préalable à l'aménagement et à la gestion des cours d'eau du bassin de l'Ailette	383 600
567	SD des Marais de la Basse Ailette	02	9 702	15 524	5 821	Restauration des affluents et sous-affluents, tranche 8	38 809
601	SIA de l'Oise Moyenne	02	28 949	47 785	17 369	Travaux de restauration et de modification du déversoir du moulin de Mézières sur Oise et des	119 462
448	Communauté de Communes du Centre Argonne	55	23 516	37 626	0	Restauration de la Biesme tranche I	94 064
602	Commune de Songeons	60	1 069		0	Protection des berges de l'école	4 275
610	AAPPMA Aire de Cousance	55	3 178	5 085	0	Restauration du ruisseau le Rû	12 713
604	ASA du Ruisseau de Saulces	08	3 842	6 148	0	Restauration du lit mineur et des berges de la Saulces tranche I	15 369
617	SIGM de l'Aisne non navigable Axonaise	02	0	9 680	0	Aménagement d'un embarcadère et de la berge associée - Commune de Pontavert	24 200
417	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	37 320	59 712	22 392	Restauration du seuil Pasteur à Hirson partie restauration	149 280
618	SIA de l'Oise Moyenne	02	11 290	18 064	6 774	Restauration de berges - Communes de Berthenicourt	45 159
640	SIAG de la Vallée de la Serre Aval	02	7 359	11 775	4 416	Travaux d'aménagement du Vilpion et de la Serre (Commune de Marle) tranche 6 - Maîtrise d'œuvre partielle	29 437
628	SMIA du Bassin de la Vesle	51	2 300	3 680	0	Travaux d'urgence sur la rivière Vesle	9 200
632	SIA du Bassin de l'Ysieux	95	0	42 000	0	Réalisation d'une passe à poissons en accompagnement de la réalisation de la zone humide de la Flèche sur les communes de Luzarches et de Chaumontel	105 000
547	SIAE de la Divette	60	6 113	9 781	0	Aménagement du ru d'Orval à Cannectancourt	24 452
TOTAL			253 012	478 985	114 312		1 170 169 €

Subventions restauration versées	283 263	892 678	142 014	2 602 028 €
Subventions restauration attribuées	253 012	478 985	114 312	1 170 169 €
Total	536 275	1 371 662	256 327	3 772 197 €

Tableau 2 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour les travaux de lutte contre les inondations en 2007

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées par l'Entente (en €)	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
INONDATION, Programme 2007					
I05/01	Ville de Beauvais	60	13 343	Etude de faisabilité d'aires de surstockage sur l'Avelon	74 082
I05/02	SIAG de la Vallée de la Serre Aval	02	14 616	Proposition et évaluation des actions de lutte contre les inondations, Marle	93 895
I06/03	SIAG du Vilpion Amont et affluents	02	575	Création de syndicat	12 923
I06/04	SIGM de l'Aisne non navigable Axonaise	02	1 526	Création de syndicat	11 374
I07/01	SIA de l'Oise Moyenne	02	920	Travaux d'aménagement au droit du CAT «Le Colombier» partie études	6 100
TOTAL			30 980		198 374 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées par l'Entente (en €)	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
INONDATION, Programme 2007					
588	SI de l'Ardre	51	5 100	Travaux topographiques- Etude hydraulique sur l'Ardre	17 000
488	SIGM de l'Aisne non navigable Axonaise	02	63 390	Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de gestion du ru des Fonds	126 780
429	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	39 224	Restauration du seuil Pasteur à Hirson partie lutte contre les inondations	196 120
624	SIAG de la Vallée de la Serre Aval	02	26 643	Travaux d'aménagement du Vilpion et de la Serre (Commune de Marle) tranche 6 - Maîtrise d'œuvre partielle	133 216
622	SI de la Vallée du Thérain	60	136 000	Programme de travaux de protection contre les inondations du Thérain - Trois aires de retenues	680 000
451	SIA du Bassin de l'Ysieux	95	31 949	Réalisation du bassin de la Grenouillère à Luzarches	159 746
505	SIA du Bassin de l'Ysieux	95	62 000	Réhabilitation de la zone humide de la Flèche sur les communes de Luzarches et de Chaumontel	310 000
398	Commune Pont Sainte Maxence	60	45 830	Reconstruction et renforcement des berges quai de la Libération et quai Mesnil Châtelain	458 300
TOTAL			410 136		2 081 162 €

Subventions inondation versées	30 980	198 374 €
Subventions inondation attribuées	410 136	2 081 162 €
Total	441 116	2 279 536 €

Liste des demandes de subventions présentées aux partenaires financiers de l'Entente

Date de demande	Intitulé du dossier
Octobre 2007	2007/1 : Engagement de la phase conception et concertation du projet d'aménagement d'écrêtement des fortes crues sur le site de Montigny-sous-Marle (02)

Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Numéro de convention	Date	Nature du programme	Montant retenu	Montant de l'aide
07 1449	5/30/2007	Travaux de restauration des rivières	1 770 000	708 000
07 1450	5/30/2007	Travaux d'entretien des rivières	1 180 000	472 000
07 1451	5/30/2007	Travaux d'entretien des rivières domaniales non navigables	674 000	269 600
07 1452	5/30/2007	Fonctionnement	217 065	108 500

Liste des marchés contractés par l'Entente en 2007

Les marchés relatifs aux travaux						
Tranches	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification du marché	Montant H.T du marché
20 000 € H.T à 49 999,99 € H.T	2007-08	Houdry	02200 Soissons	Parcelle, Bornage et nivellement topographique pour l'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Longueil-Sainte-Marie	21-nov-07	Marché à bons de commande de 3 années : montant maximum de 30 000 € H.T
50 000 € H.T à 89 999,99 € H.T	2006-27	Hydrogeotechnique Nord et Ouest	95192 Goussainville	Reconnaitances géotechniques pour les aménagements de lutte contre les inondations sur les sites de Saint Michel et de Watigny	10-avr-07	67 868,00 €
210 000 € H.T à 999 999,99 € H.T	2006-23	INEO SUEZ	60201 Compiègne	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie Electricité - Télégestion	29-juin-07	637 000,00 €
5 270 000 € H.T et plus	2007-01	SETHY	78990 Elancourt	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Proisy	9-juil-07	6 266 354,75 €

Les marchés relatifs aux services						
Tranches	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification	Montant H.T du marché
inférieur à 4 000 € H.T	2007-06	Les Déménageurs Bretons	60200 Compiègne	Réalisation d'un déménagement	21-juin-07	2 987,82
4 000 € H.T à 19 999,99 € H.T	2007-02	Journal	60640 Guiscard	Mission d'expertise de crue faisant suite à l'orage du 7 juin 2007 sur Guiscard et Noyon	19-juil-07	17 950,00
4 000 € H.T à 19 999,99 € H.T	2007-03	Sernet	60200 Compiègne	Marché de fournitures courantes et de services : le nettoyage des locaux et vitrerie	24-sept-07	11 268,00
4 000 € H.T à 19 999,99 € H.T	2007-07	Autrechoz	80000 Amiens	Mise en forme et impression de documents de communication : rapport d'activité et lettre de l'entente Oise Aisne	31-juil-07	Marché à bons de commande de 3 années : sans montant minimum ni montant maximum 12 415,60 €
20 000 € H.T à 49 999,99 € H.T	2007-05	Hydratec	75583 Paris	Adaptation du logiciel Hydromath à la configuration actuelle et future du dispositif d'acquisition des données pluviométriques et hydrométriques	4-juil-07	45 300,00 €
20 000 € H.T à 49 999,99 € H.T	2006-28	Atelier des Territoires	57004 Metz	Inventory environnemental de Saint Michel et Watigny	10-avr-07	27 925,00 €
50 000 € H.T à 89 999,99 € H.T	2007-04	SARL SPMC	60200 Lamorlaye	Marché public de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs	6-oct-07	58 350,00 €
90 000 € H.T à 134 999,99 € H.T	2007-09	Grand'R	65000 Beaumont Belgique	Prestations de stockage, de transport, de montage, de l'installation et d'entretien de l'exposition itinérante sur la gestion du risque inondation	28-déc-07	Marché à bons de commande de 3 années : montant maximum de 150 000 € H.T 109 681,60 €

LISTE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET REVUE DE PRESSE

Lettre d'information de l'Entente Oise-Aisne

N° 10 – septembre 2007, 1500 exemplaires

L'Entente toutes crues

Feuillet d'information périodique des services de l'Entente, 250 exemplaires

N°7 – janvier/mars 2007

N°8 – avril/juin 2007

Rapport d'activité année 2006

Mars 2006

Publications diverses (liste non exhaustive):

Presse écrite et publication de partenaires :

- Des carrières pour écrêter les crues, GRANULOS hors série N° 1, UNICEM PICARDIE, janvier 2007
- Comprendre les inondations, La Gazette du val d'Oise, 14 février 2007
- L'Oise devrait baisser de 18 cm, Oise Hebdo et Courrier Picard, 16 février 2007
- La gestion des cours d'eau, Les fiches de l'Etat en Picardie, Préfecture de Région Picardie, avril-mai 2007
- Des berges de l'aronde aménagées, Oise Hebdo, 7 mai 2007
- Dans le ru de Berne, l'eau coule de nouveau sans embûches, Oise Hebdo, 14 mars 2007
- L'exposition « Des rivières et des hommes... » et annonces des itinérances, presse quotidienne et régionale, bulletins municipaux. octobre - décembre 2007

Presse multimédia :

- Les PAPI, Blog news.fr, 25 octobre 2007
- Exposition sur les risques majeurs dans l'Aisne, U-picardie.fr, novembre 2007
- Les risques majeurs dans l'Aisne des rivières et des hommes, Proxinews, 12 novembre 2007
- Le projet de Longueil-Sainte-Marie, CR-Picardie.fr, novembre 2007



**Entente interdépartementale pour
la protection contre les inondations
de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire
et de leurs affluents**

(Conseils généraux des départements de l'Aisne,
des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

11, cours Guynemer - 60 200 Compiègne
Téléphone : 03 44 38 83 83
Télécopie : 03 44 38 83 80
E-mail : entente-oise-aisne@wanadoo.fr

www.entente-oise-aisne.fr

Directeur de la publication :

Jean-Michel Cornet

Responsable de la communication :

Mélissa Magoutier

Mars 2008

Réalisation : Autrechoz Communication

Photos : Entente Oise-Aisne - SNS Compiègne - © Christian Schryve - © SPMC Benoist Jourmel
SIABOA, Jean-Yves Bonnard, STUCKY, AESN, DDE 95, SDIS 95